

Traite des personnes **10**

RÔLE DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE DANS LA LUTTE
CONTRE LA TRAITE DES
PERSONNES

ÉDUCATION POUR LA JUSTICE
SÉRIE DE MODULES UNIVERSITAIRES

Traite des personnes & trafic illicite de migrants

Module 10

RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES



NATIONS UNIES
Vienne, 2019

Ce module est une ressource pour les enseignants.

Développés dans le cadre de l'initiative Education pour la justice (E4J) de l'ONUODC, une composante du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, ce module fait partie de la série de modules universitaires E4J sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, accompagnée d'un Guide pédagogique. La gamme complète d'outils comprend des modules universitaires portant sur l'intégrité et l'éthique, la prévention du crime et la justice pénale, la lutte contre la corruption, le crime organisé, le trafic illicite d'armes à feu, la cybercriminalité, la criminalité portant sur la faune, les forêts et les pêcheries, l'anti-terrorisme ainsi que la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

Tous les modules universitaires E4J fournissent des suggestions pour des exercices à mettre en place en classe, des évaluations des connaissances des étudiants, des diapos et autres outils pédagogiques que les professeurs peuvent adapter aux contextes qui leurs sont propres, et intégrer dans les cours et programmes universitaires existants. Le module propose un plan de cours pour 3 heures d'enseignement, mais peut être utilisé pour des cours plus ou moins longs.

Tous les modules universitaires E4J font référence à la recherche et aux débats académiques actuels, et peuvent contenir des informations, opinions et déclarations provenant de sources variées, dont des articles de presse et le point de vue d'experts indépendants. Les liens aux sources externes furent testés au moment de la publication. Cependant, comme les sites web de tierces parties peuvent changer, merci de nous [contacter](#) si vous rencontrez des liens ne fonctionnant plus ou si vous êtes redirigés vers un contenu inapproprié. Merci également de nous informer si vous noter qu'une publication est liée à un site ou à une version non-officiels.

Bien que tous les efforts aient été engagés pour assurer la qualité de la traduction de ce module, merci de bien vouloir noter que la version anglaise des modules est celle qui fait foi. Ainsi, en cas de doute, merci de bien vouloir vous référer à la version anglaise correspondant.

© Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2019

La description et le classement des pays et territoires mentionnés dans la présente étude et la présentation des éléments qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur stade de développement.

La présente publication n'a pas été revue par les services d'édition.

Table des matières

Introduction.....	2
Objectifs d'apprentissage	3
Questions clés	3
Coopération des États avec la société civile.....	3
Le Protocole contre la traite des personnes	3
Convention du Conseil de l'Europe.....	4
Relations entre la société civile et les États parties	5
Acteurs de la société civile	11
Organisations non gouvernementales.....	11
Les médias.....	17
Établissements d'enseignement et de recherche.....	22
Institutions religieuses.....	24
Responsabilité des entreprises et des personnes morales	26
Le public.....	34
Exercices	37
Exercice 1 : Exercice d'introduction.....	37
Exercice 2 : Collaboration entre le Gouvernement et les ONG.....	37
Exercice 3 : Un code de conduite pour les ONG travaillant dans le domaine de la traite des personnes.....	38
Exercice 4 : Médias et traite des personnes.....	38
Exercice 5 : Compagnies aériennes engagées dans la lutte contre la traite des personnes	39
Exercice 6 : Le rôle des entreprises dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme	41
Exercice 7 : L'hôtellerie.....	44
Exercice 8 : Une histoire de survivant	47
Structure de classe recommandée	49
Lecture de base	50
Lecture avancée	51

Autres sources.....	52
Évaluation de l'élève	53
Outils pédagogiques supplémentaires.....	54

Introduction

La société civile apporte une contribution importante à la lutte contre la traite des personnes et à l'assistance et au soutien aux victimes. Souvent, elle complète le rôle joué par le gouvernement et travaille en collaboration avec ce dernier.

Les principaux groupes de la société civile qui travaillent dans ce secteur sont :

- Les organisations non gouvernementales (ONG), généralement sous la forme de fiducies ou de fondations caritatives, qui s'engagent dans des initiatives de lutte contre la traite, de développement communautaire et de soutien aux victimes ;
- Les médias ;
- Établissements d'enseignement ;
- Institutions religieuses.

Bien que le secteur privé n'entre pas dans la catégorie de la société civile, (par exemple : compagnies aériennes, hôtels, banques, etc.), il peut jouer un rôle important dans la lutte contre la traite des personnes. C'est pourquoi ce Module examinera également le rôle du secteur privé dans la lutte contre la traite.

D'une manière générale, la société civile participe à un large éventail d'activités de lutte contre la traite, notamment à la sensibilisation, au développement économique communautaire et au renforcement des capacités, à l'identification et aux entretiens avec les victimes de la traite, à l'aide et au soutien aux victimes de la traite (y compris l'hébergement et la protection), à l'assistance juridique, aux soins médicaux, au conseil, à la formation et à l'éducation, au soutien au rapatriement et à la réinsertion, à la collecte et à l'analyse des preuves par les autorités chargées de faire respecter la loi, et aux efforts de sensibilisation et de recherche. La société civile est un partenaire essentiel dans les efforts de prévention, de protection et de poursuites, en particulier dans les pays moins riches qui dépendent des ONG, pour fournir des services dépassant la capacité de financement de l'État.

Le public peut également contribuer à la lutte contre la traite en prenant des décisions informées afin de réduire la demande des services de traite, telles que l'exploitation sexuelle ou le travail domestique forcé, par exemple.

Ce module commence par l'examen des obligations internationales imposées aux États de coopérer avec les acteurs de la société civile travaillant dans le secteur de la lutte contre la traite. Ensuite, il décrit les contributions apportées par chacun des cinq groupes de la société civile énumérés ci-dessus. Il conclut par une discussion sur la contribution que les individus peuvent apporter.

Objectifs d'apprentissage

- Comprendre les avantages de la coopération des États avec la société civile ;
- Comprendre la contribution de la société civile dans la lutte contre la traite des personnes, notamment :
 - ONG ;
 - Les médias ;
 - Établissements d'enseignement ;
 - Institutions religieuses ;
 - Le secteur privé ;
 - Le public.

Questions clés

Coopération des États avec la société civile

Le rôle essentiel que joue la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, dans la lutte contre la traite des personnes est reconnu dans les principaux instruments juridiques contre la traite, à savoir le [Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants](#) (Protocole contre la traite des personnes) et la [Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains](#) (Convention du Conseil de l'Europe).

Le Protocole contre la traite des personnes

L'article 6(3) du Protocole contre la traite des personnes dispose :

3. Chaque État Partie envisage d'appliquer des mesures visant à assurer la réadaptation physique, psychologique et sociale des victimes de la traite des personnes, y compris, le cas échéant, en coopération avec des organisations non gouvernementales, d'autres organisations compétentes et d'autres éléments de la société civile, et, en particulier, à leur assurer :

- a) Logement approprié ;
- b) des conseils et des informations, notamment en ce qui concerne leurs droits légaux, dans une langue que les victimes de la traite des êtres humains peuvent comprendre ;
- c) Assistance médicale, psychologique et matérielle ; et
- d) Possibilités d'emploi, d'éducation et de formation.

L'article 9(3) dispose :

"Les politiques, programmes et autres mesures établis conformément au présent article comprennent, selon qu'il convient, la coopération avec les organisations non gouvernementales, les autres organisations compétentes et les autres éléments de la société civile.

Convention du Conseil de l'Europe

La Convention du Conseil de l'Europe contient également un certain nombre de dispositions obligeant les Etats à coopérer avec la société civile :

Encadré 1

Convention du Conseil de l'Europe

Article 5, paragraphe 6 : Les mesures établies conformément au présent article impliquent, le cas échéant, des organisations non gouvernementales, d'autres organisations compétentes et d'autres éléments de la société civile engagés dans la prévention de la traite des êtres humains et la protection ou l'assistance aux victimes.

Article 6b : Afin de décourager la demande qui favorise toutes les formes d'exploitation des personnes, en particulier des femmes et des enfants, conduisant à la traite, chaque Partie adopte ou renforce des mesures législatives, administratives, éducatives, sociales, culturelles ou autres, notamment :

b) la sensibilisation à la responsabilité et au rôle important des médias et de la société civile dans l'identification de la demande comme l'une des causes profondes de la traite des êtres humains.

Article 12(5) : Chaque Partie prend des mesures, le cas échéant et dans les conditions prévues par son droit interne, pour coopérer avec des organisations non gouvernementales, d'autres

organisations compétentes ou d'autres éléments de la société civile engagés dans l'assistance aux victimes.

Article 16(6) : Chaque Partie adopte les mesures législatives ou autres qui se révèlent nécessaires pour mettre à la disposition des victimes, le cas échéant en coopération avec toute autre Partie concernée, les coordonnées des structures susceptibles de les aider dans le pays où elles sont renvoyées ou rapatriées, telles que les services répressifs, les organisations non gouvernementales, les professions juridiques capables de fournir des conseils et les organismes sociaux.

Article 28(4) Chaque Partie adopte les mesures législatives ou autres qui se révèlent nécessaires pour assurer, en tant que de besoin, une protection appropriée contre d'éventuelles représailles ou intimidations, en particulier pendant et après les enquêtes et les poursuites contre les auteurs, aux membres des groupes, fondations, associations ou organisations non gouvernementales qui mènent les activités visées à l'article 27, paragraphe 3.

Article 35 : Chaque Partie encourage les autorités de l'Etat et les agents publics à coopérer avec les organisations non gouvernementales, les autres organisations compétentes et les membres de la société civile pour établir des partenariats stratégiques en vue d'atteindre l'objectif de la présente Convention.

Relations entre la société civile et les États parties

Pour fonctionner efficacement, la société civile a besoin du soutien et de la coopération des gouvernements. Les organismes publics doivent s'engager publiquement à collaborer avec la société civile et créer un cadre dans lequel les ONG et les autres acteurs de la société civile peuvent maximiser l'efficacité de leur travail sur une base durable. Par exemple, aux États-Unis (É.-U.), la National Association of Attorneys General a conclu :

Chacun des pays représentés dans ce groupe a connu des problèmes de trafic de main-d'œuvre et de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Nous comprenons que la collaboration avec les ONG est essentielle dans tous les aspects de la lutte contre le crime de traite moderne, en particulier de trois façons essentielles : Débiliter les trafiquants en aidant les poursuites, en protégeant les victimes et en éduquant les citoyens ([National Association of Attorneys General](#)).

De même, le Département d'État américain a exprimé le point de vue suivant concernant la participation des ONG à l'identification et à la libération des victimes de la traite :

Les ONG peuvent jouer un rôle essentiel dans les raids intelligents. Ils aident souvent les agents des forces de l'ordre à effectuer des sauvetages et à fournir réconfort et abri aux victimes. Ils peuvent offrir des conseils psychosociaux pour aider à identifier les victimes de la traite, généralement après qu'elles ont été retirées des situations de traite.

Les ONG et les représentants des médias peuvent également jouer un rôle précieux en demandant aux gouvernements de rendre compte de l'application des normes juridiques et de la prestation de soins aux victimes. Toutefois, on ne peut pas s'attendre à ce que les

ONG se substituent au gouvernement lors d'un raid ou d'un sauvetage, car elles n'ont pas le pouvoir de prendre des mesures d'application de la loi. En outre, les ONG et les médias devraient éviter toute pratique préjudiciable aux droits des enfants ou d'autres personnes. Si la couverture médiatique des descentes de police peut être attrayante en tant qu'outil de relations publiques, elle constitue une atteinte à la vie privée des victimes et les met en danger ([Département d'État des États-Unis, Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons](#), 2012).

Toutefois, il est également essentiel que la société civile opère de manière indépendante et sans ingérence de l'État, sous réserve, bien entendu, du respect des exigences légales (telles que l'enregistrement, les exigences réglementaires et statutaires et les devoirs). Cela a des implications pour le financement au sein de la société civile. Soit le financement doit provenir de sources non gouvernementales, soit il ne doit pas être soumis à une influence ou à un contrôle inapproprié de l'État.

Néanmoins, si les États comptent sur les services de la société civile pour fournir des services, tels que les ONG fournissant des soins médicaux et de santé mentale et une assistance juridique aux victimes, ils devraient insister pour que le personnel soit dûment formé et ait les compétences nécessaires pour le faire. Des mécanismes de responsabilisation devraient être mis en place pour faire en sorte que les acteurs de la société civile travaillent de manière responsable et compétente, qu'ils ne mettent pas en danger la sécurité ou le bien-être des victimes et qu'ils n'entravent pas les enquêtes ou les poursuites judiciaires des délinquants. Malheureusement, dans de nombreux cas et pays, il existe peu de mécanismes de responsabilisation appropriés. Ils se limitent en grande partie à ce qui suit :

- Les organismes d'État qui révoquent l'enregistrement obligatoire ou l'octroi d'un permis qui donne aux ONG le pouvoir d'opérer dans des pays étrangers, ou qui révoquent le statut fiscal qui entrave leurs efforts pour obtenir des fonds du public.
- Les organismes d'État qui révoquent les visas et les permis de travail pour le personnel étranger et exigent qu'il quitte le pays.
- Les organismes d'État refusent de travailler ou de collaborer avec des ONG peu performantes.
- Les critiques des médias à l'égard de la société civile se comportent mal (voir, par exemple : Jackman 2016 ; Currier 2017 ; Gallagher et de Rover 2015).
- Dans les cas les plus graves, poursuivre ceux qui entravent les enquêtes policières ou commettent d'autres infractions.

Malheureusement, il s'agit là d'" instruments contondants " pour surveiller le comportement de la société civile et créer une obligation de rendre des comptes. Certaines tentatives ont été faites pour publier des codes de conduite afin d'encourager l'adoption de normes appropriées. Par exemple, Freedom Collaborative a publié un [Code de conduite pour les ONG étrangères qui](#)

[enquête sur la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants et participent au sauvetage des victimes](#), dans le but de répondre aux critiques adressées à ce travail. D'autres travaux sont nécessaires pour régler ce problème.

Il faut garder à l'esprit que la responsabilité de promulguer et d'appliquer les lois appropriées, de poursuivre et de punir les délinquants, et de protéger et d'aider les victimes incombe à l'État. Le fait qu'un État puisse "externaliser" certaines de ces responsabilités à la société civile ne le libère pas de ses obligations au regard du droit international. En effet, les gouvernements doivent s'assurer que les acteurs de la société civile avec lesquels ils traitent s'acquittent de ces responsabilités de manière légitime et compétente (Schloenhardt et Hunt-Walsh, 2012, p. 88).

À cette fin, il est très utile que les organismes publics négocient des arrangements formels ou semi-formels avec les acteurs de la société civile ou promulguent des politiques et des directives à leur intention - en leur nom ou en collaboration avec l'État - pour leur fournir des services dans le secteur de la lutte contre la traite des personnes. Il peut s'agir d'accords contraignants, de mémorandums d'accord non contraignants, de modes opératoires normalisés ou de directives ou politiques écrites. Ces documents devraient couvrir des questions telles que les procédures relatives à l'élaboration des plans annuels, les moyens de collaboration et de communication, la répartition détaillée des responsabilités et des devoirs de chaque partie, les mécanismes de rapport et de responsabilisation, les mécanismes de règlement des plaintes et des différends, les sources de financement, la confidentialité et les restrictions à la communication avec les médias. L'objectif est de convenir clairement de la répartition des responsabilités, d'optimiser et d'éviter les doubles emplois, de protéger les droits des victimes de la traite (y compris leurs droits à la vie privée, à la protection des données et à la sécurité) et de leur donner accès à la justice. Des mécanismes de coordination et de collaboration fonctionnels sont essentiels au succès de tels arrangements.

Quelques exemples de collaboration entre les États et la société civile sont présentés ci-dessous. Tout d'abord, l'encadré 2 donne un exemple de questions que les États et la société civile doivent aborder ensemble et liées à la traite des personnes, produit par le Gouvernement des Pays-Bas.

Encadré 2

Fournir un abri à de grands groupes de victimes de la traite des personnes à des fins d'exploitation de leur travail

Étant donné que les victimes de la traite à des fins d'exploitation de la main-d'œuvre sont souvent regroupées en grands groupes, il peut être difficile de les héberger dans les refuges existants. Afin d'apporter soutien et assistance à de larges groupes de victimes, les États membres pourraient le faire :

Élaborer des plans pour abriter de grands groupes de victimes :

L'État responsable pourrait envisager d'engager une organisation, par exemple une ONG, pour coordonner le processus de protection et d'assistance aux grands groupes, ce qui pourrait impliquer de nombreuses parties prenantes, et l'ONG pourrait également servir de coordinateur de ces parties prenantes. Un tel coordinateur pourrait élaborer des plans pour le logement et l'assistance à de grands groupes de victimes. Ces plans devront peut-être comprendre des dispositions relatives aux noms de domaine en :

- Boîtier
- Nourriture
- Assistance psychologique et médicale, y compris le dépistage du syndrome de stress post-traumatique chez les victimes.
- Participation des services sociaux dans le cas des enfants victimes
- Éducation et formation professionnelle
- Placement et micro-entreprises
- Protection
- Traduction,
- Conseils et assistance juridiques et administratifs
- Fourniture d'informations sur les droits des victimes
- Coopération entre les partenaires tels que les services répressifs, les ONG et les autorités locales
- Financement et budgétisation

S'entendre sur les points suivants avant de procéder à l'arrestation et aux opérations de sauvetage :

1. Qui sera responsable du financement de l'aide aux victimes ? La municipalité où l'exploitation a eu lieu ? Le gouvernement national ? Une autre une autre partie ?
2. Combien de jours, de semaines, de mois d'hébergement et d'aide aux victimes seront financés et par qui ? Une évaluation pourrait être planifiée après la période initiale pour décider si l'aide doit être poursuivie.
3. Quels sont les objectifs de ces opérations ? Quelles sont les responsabilités de chaque organisation d'assistance ?
4. Quelles règles de confidentialité, de confiance et de sécurité s'appliquent entre les partenaires ?

Discutez des sujets suivants au sujet du jour du raid :

Voici quelques sujets à discuter pour assurer le bon déroulement de la journée :

1. Quelle est la composition du groupe de victimes ? Des informations sur la composition du groupe (par exemple : nombre de victimes ; sexe ; mineurs ; familles ; nationalité ; langues de communication ; secteur d'exploitation ; questions de sécurité ; état mental et psychologique des victimes, etc.
2. Où les victimes seront-elles emmenées après le raid ? Un refuge, un hôtel ou un poste de police ?
3. Combien de travailleurs sociaux seront nécessaires pour informer les victimes de leurs droits et écouter leurs besoins ?
4. Combien d'interprètes seront nécessaires ?

5. Comment sera organisé le transport du lieu de l'hébergement jusqu'à l'abri ?

Évaluer la protection et l'assistance offertes aux victimes :

Lorsqu'un groupe de victimes a bénéficié d'un abri et d'une assistance après un raid, les organisations concernées pourraient envisager de procéder à une évaluation du processus. Au cours de cette évaluation, les sujets suivants ont pu être abordés :

- Les services ont-ils répondu aux besoins des victimes ?
- Quels sont les résultats pour les victimes ? Sont-ils dans une meilleure situation ?
- Quels risques (de sécurité) avons-nous rencontrés au cours du processus de protection et d'assistance ?
- Comment avons-nous coopéré ensemble, pourrions-nous faire les choses différemment ?
- Avons-nous prévu un budget trop ou pas assez important pour le logement ?
- Quels problèmes les victimes ont-elles dû affronter et comment avons-nous trouvé une solution ?

Gouvernement des Pays-Bas, [Manuel à l'intention des experts sur la coopération multidisciplinaire contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail](#) (18 janvier 2016)

Les encadrés 3 et 4 donnent des exemples de coopération entre le gouvernement et les ONG travaillant en collaboration.

Encadré 3

SOM : Réunion stratégique des ONG sur la traite des êtres humains, Pays-Bas

Le groupe SOM se réunit trois à quatre fois par an et se compose d'ONG travaillant avec des victimes de la traite aux Pays-Bas. Les objectifs du groupe comprennent l'élaboration d'une stratégie et d'une vision communes concernant l'identification et l'assistance aux victimes de la traite, la prévention et l'application de la loi et le suivi de l'impact des politiques et pratiques de lutte contre la traite sur les victimes. En outre, le groupe SOM vise à forger de nouveaux partenariats et à coordonner de nouvelles activités d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains.

Partenaires participants

Les partenaires impliqués sont : CoMensha ; FairWork ; Moviera ; les abris spécialisés pour VoT PMW/Humanitas, ACM/HVO Querido et Jade Zorggroep ; Défense des enfants/ECPAT ; Shop the Hague ; FierFryslân/CKM ; the Salvation Army et MJD Groningen. Le Bureau du Rapporteur national est présent en qualité d'observateur.

Qu'est-ce qui fait le succès de cette pratique ?

Au cours des trois dernières années, le groupe SOM a été en mesure de surveiller les effets des politiques et des pratiques de lutte contre la traite (par exemple des services de détection et de répression) sur les victimes et de fournir une rétroaction aux personnes responsables. Le SOM a été en mesure d'intégrer le point de vue de la victime dans les délibérations sur la législation, les politiques et les pratiques. Par exemple, le SOM a indiqué comment des changements dans le respect

pratique des procédures relatives au délai de réflexion ont eu une incidence négative sur la volonté des victimes de porter plainte, réduisant ainsi le nombre de signalements. Le Parlement a ensuite discuté de cette question avec le gouvernement.

Gouvernement des Pays-Bas, [Manuel à l'intention des experts sur la coopération multidisciplinaire contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail](#) (18 janvier 2016)

Encadré 4

Site Web pour partager et recueillir des informations sur la traite, y compris à des fins d'exploitation par le travail - Italie

En Italie, le Département pour l'égalité des chances de la Présidence italienne du Conseil des ministres a créé un site Web pour diffuser des informations sur la traite des êtres humains, y compris à des fins d'exploitation du travail. Outre des informations générales, le site comprend une collection de nouvelles, d'enquêtes, d'événements et de conférences, ainsi que des campagnes de sensibilisation sur la THB, mises en œuvre tant en Italie que dans toute l'Europe. En outre, une section spéciale est consacrée à la législation et à la jurisprudence nationales et internationales en matière pénale et administrative.

Le site Web comprend également une zone sécurisée pour les ONG enregistrées et les autorités locales qui gèrent des projets d'urgence, d'assistance, de protection et d'inclusion sociale pour les victimes de la traite des êtres humains réalisés en Italie. Dans ce domaine, la base de données SIRIT (Sistema Informatizzato di Raccolta Informazioni sulla Tratta - Système informatisé pour la collecte d'informations sur la traite des êtres humains) est alimentée. SIRIT recueille toutes les informations sur les victimes de la traite des êtres humains qui participent aux projets de protection.

Gouvernement des Pays-Bas, [Manuel à l'intention des experts sur la coopération multidisciplinaire contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail](#) (18 janvier 2016)

Le [rapport 2017](#) du Département d'État américain sur la traite des personnes énumère des exemples de réalisations obtenues grâce à des partenariats entre les gouvernements et les ONG :

- Le Gouvernement angolais s'est associé à une ONG internationale pour fournir des services de protection et faciliter le rapatriement.
- En Autriche, entre juillet 2015 et décembre 2016, des fonctionnaires et des ONG ont identifié 15 victimes de la traite parmi les migrants transitant par l'Autriche ou y restant.
- Le Gouvernement bahamien a accordé des subventions d'un montant de 180 000 dollars bahamiens aux ONG qui fournissent des services aux victimes de la traite, parmi d'autres groupes vulnérables.
- En Suisse, une ONG, grâce à un financement fourni par le gouvernement au cours de la période précédente, a créé un nouveau refuge pour les victimes de la traite.

- Le Centre communautaire des Tonga a servi d'abri intermédiaire pour les enfants victimes de la traite avant leur transfert dans des centres de soins gérés par des ONG. Le CROPESDI fournit des services d'hébergement, juridiques, médicaux et sociaux aux enfants victimes jusqu'à l'âge de 14 ans.
- En Tunisie, le Gouvernement a mis en place en 2016 un nouveau mécanisme national d'orientation des victimes pour que les fonctionnaires puissent orienter les victimes de la traite vers des centres sociaux gérés par l'État ou des refuges gérés par des ONG. Il a commencé à former les fonctionnaires à sa mise en œuvre à la fin de la période considérée.
- Une ONG britannique a publié un ensemble de normes de prise en charge des victimes de la traite, qui ont été largement diffusées par le Gouvernement et comprenaient des matériels de formation des services de détection et de répression.

Acteurs de la société civile

Organisations non gouvernementales

De nombreuses ONG, peut-être la majorité d'entre elles, incluent des activités de sensibilisation et de développement économique communautaire dans le cadre de leurs efforts de prévention de la traite des personnes. Un nombre important d'entre eux fournissent un soutien et une assistance pour aider à protéger les victimes. Un plus petit nombre d'ONG aident les services de détection et de répression dans les enquêtes et les poursuites dans les affaires de traite en fournissant des informations et des éléments de preuve sur les activités de traite présumées dans les communautés dans lesquelles ils travaillent. Ils peuvent également fournir une assistance juridique aux victimes.

Les ONG qui travaillent dans les communautés en développement peuvent contribuer de la manière suivante :

- Rassembler et transmettre des informations sur les activités de traite présumées reçues de leurs communautés.
- Fournir un rôle de soutien dans les opérations de sauvetage et d'arrestation, notamment en aidant à assurer une surveillance et des soins sensibles aux victimes le jour de leur sauvetage et en les accompagnant au poste de police, à l'hôpital et à tout abri temporaire dans lequel elles seront logées immédiatement après leur sauvetage.
- Mener des entretiens de dépistage (formels et informels) avec les victimes présumées, y compris celles qui n'ont pas été secourues ou orientées vers des organismes publics.

- Fournir une protection et un soutien immédiats aux victimes récemment libérées grâce à leurs propres efforts, à des opérations de sauvetage de la police ou à d'autres mesures prises par leurs trafiquants.
- Aider et soutenir les victimes dans les diverses interactions qu'elles peuvent avoir avec le système de justice.
- Aider et soutenir les victimes étrangères qui retournent dans leur pays d'origine ou les ressortissants nationaux qui reviennent de pays étrangers vers lesquels ils ont été victimes de la traite.
- Aider et soutenir les victimes à réintégrer leur communauté.

Les réseaux de plaidoyer entre ONG peuvent également être importants, différentes organisations travaillant ensemble pour combler les lacunes des réponses gouvernementales à la traite des personnes (Noyori-Corbett et Moxley 2018, p. 955). Rousseau (2018, p. 7) soutient que, dans certains domaines, les ONG peuvent être plus efficaces et avoir un impact plus positif que les organismes publics. Par exemple, étant donné que les ONG sont moins axées sur les efforts de la justice pénale, elles sont mieux placées pour "fournir des interventions à la base qui autonomisent les survivants et facilitent leur réinsertion à long terme". La société civile peut mettre à profit ses interactions étroites avec les personnes et les communautés touchées par la traite des êtres humains pour mettre au point des modèles de réinsertion novateurs qui placent l'autonomisation des victimes au cœur du système de suivi.

Dans une étude mondiale portant sur 1 861 ONG de lutte contre la traite, Limoncelli (2016) a fait un certain nombre de constatations intéressantes. Il convient de noter en particulier que les ONG se sont surtout concentrées sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle, et que beaucoup d'entre elles se sont concentrées sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle des enfants. En comparaison, très peu d'ONG travaillent sur la mendicité forcée, les enfants soldats ou le trafic à des fins d'adoption. En ce qui concerne les activités menées par les ONG interrogées, la majorité s'est concentrée sur les efforts d'éducation et de sensibilisation, suivis par le plaidoyer juridique et politique. Moins d'un tiers des ONG ont fourni des services aux victimes ou ont participé à des opérations de sauvetage.

L'encadré 5 donne quelques exemples illustrant la manière dont les ONG ont contribué aux efforts de lutte contre la traite.

Encadré 5

Initiatives des ONG pour lutter contre la traite des personnes

- *ASTRA, une ONG serbe, a lancé en 2008 une campagne nationale de lutte contre la traite des êtres humains, comprenant des publicités télévisées, des jingles radio, des panneaux d'affichage et des affiches placés dans certaines villes de Serbie connues pour être des lieux d'exploitation et/ou de recrutement. Des dépliants ciblant les jeunes ont été diffusés pour*

les informer des dangers de la traite et des moyens de demander de l'aide. De 2002 à 2008, la hotline a traité plus de 7 500 appels, provenant principalement de victimes de la traite des êtres humains.

- Une organisation basée à Johannesburg, Community Media for Development, a lancé une campagne de sensibilisation innovante par le biais d'un drame radiophonique passionnant. L'histoire en 13 parties, intitulée "Change", a été diffusée sur les ondes des stations de radio du Mozambique et de la Zambie pour sensibiliser aux dangers de la migration irrégulière et de la traite. Le drame suit une famille de commerçantes qui sont prises par inadvertance dans un scandale de mafia et un réseau clandestin de trafic d'êtres humains. Grâce à leurs expériences et à celles des personnes qui les entourent, les auditeurs sont encouragés à poser des questions sur un éventail de questions liées à la traite et à la migration. Dans le cadre de cette initiative, un guide à l'intention des journalistes et des organismes communautaires a fourni de l'information pour susciter la discussion sur les personnages et les problèmes auxquels ils font face.
- Agir pour les Femmes en Situation Précaire (AFESIP) Cambodge, ONG fondée en 1996 en tant qu'organisation de base, soutient les efforts de réinsertion sociale des victimes locales de la traite des êtres humains. Les enfants et les femmes qui se rendent au centre après avoir été secourus sont accueillis par le personnel de l'AFESIP : le directeur, un accompagnateur, un conseiller, un psychologue et un médecin. L'objectif du centre est de permettre aux résidents d'atteindre l'autonomie (notamment financière) en leur donnant la possibilité de trouver un emploi ou d'exploiter leur propre entreprise. L'AFESIP dispense une formation professionnelle qui correspond aux opportunités du marché local, au développement du pays et aux souhaits du résident. Cela comprend la couture, l'entretien ménager, la coiffure, la gestion de petites entreprises, le tissage, la production artisanale, les cours de courte durée sur la génération de revenus et la formation en travail social avec la possibilité d'un emploi ultérieur à l'AFESIP.

UNODC, [Combattre la traite des personnes, Manuel à l'usage des parlementaires](#) (2009)

Encadré 6

Programme spécial d'aide et de protection des victimes – République tchèque

En Tchéquie, le ministère de l'Intérieur a mis en place un programme spécial de soutien et de protection des victimes de la traite de personnes âgées de plus de 18 ans. L'objectif du programme est de fournir aux victimes probables un soutien et une protection fondés sur une évaluation individuelle des risques et de permettre l'accès au programme de protection des témoins. Le programme protège également les victimes potentielles de la traite des êtres humains qui sont témoins dans un procès et qui coopèrent avec les forces de l'ordre. Si une victime potentielle accepte volontairement l'offre de participer au programme, elle remplit et signe une déclaration initiale qui comprend les droits et obligations liés à sa participation au programme. Les victimes bénéficient d'un logement, de services psychosociaux, de services juridiques, d'une formation professionnelle, etc. Dans le cadre de ce programme, les victimes bénéficient d'un délai de réflexion de 60 jours au cours duquel elles peuvent décider si elles souhaitent ou non entrer en contact avec les services répressifs.

Un système de retour volontaire pour les ressortissants de pays tiers et les citoyens de l'UE qui sont victimes de la traite des êtres humains en République tchèque et les citoyens tchèques identifiés à l'étranger sont également inclus dans le programme.

Participants :

Les ONG spécialisées ou la police peuvent désigner des personnes à placer dans le programme, après quoi le Ministère de l'intérieur est consulté en tant que fournisseur du programme.

Ce qui fait le succès de cette pratique :

Toutes les victimes inscrites au programme pour l'année 2014 ont consenti à fournir à la police des preuves concernant leur cas. Les ONG peuvent donc apporter une contribution importante à la volonté des victimes de coopérer avec la police. Les ONG motivent les victimes pendant leur période de réflexion en leur fournissant des informations sur leurs droits ainsi que sur les obligations qui découlent de leur qualité de témoin dans un procès.

Gouvernement des Pays-Bas, Manuel à l'intention des experts sur la coopération multidisciplinaire contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail (18 janvier 2016)

Les ONG peuvent contribuer et aider les services de détection et de répression à enquêter sur les cas présumés de traite des personnes, à secourir les victimes et à arrêter et poursuivre les trafiquants. Souvent, la collaboration entre les ONG et les services de détection et de répression a lieu lors de réunions d'équipes multidisciplinaires composées d'organismes gouvernementaux et de représentants d'ONG. Ces réunions visent à coordonner la collecte de renseignements, les enquêtes sur les cas présumés de traite, la planification et l'exécution des opérations d'arrestation et de sauvetage ainsi que la protection et les soins aux victimes.

En particulier, certaines ONG sont particulièrement bien placées pour recevoir de tels renseignements sur la traite des personnes. Cela peut-être le cas dans les situations suivantes:

- a) Par leurs activités de développement dans les communautés locales. Les ONG établissent souvent des relations étroites de confiance avec les dirigeants et les communautés qu'elles cherchent à aider. Ces communautés sont souvent de précieuses sources d'information.
- b) Par leurs contacts et leurs relations de confiance avec les victimes de la traite. L'expérience a montré que les victimes vivant dans des centres d'accueil ou recevant une assistance et un soutien d'ONG souhaitent souvent transmettre des informations sur leur exploitation aux forces de l'ordre dans le but d'assurer que leurs trafiquants soient traduits en justice. Ils peuvent choisir de le faire par l'intermédiaire des ONG qui leur fournissent de l'aide, ou en s'engageant auprès du personnel des ONG avec lesquelles ils ont développé une relation de confiance.

La figure 1 donne un aperçu des contributions des ONG à l'identification des victimes potentielles de la traite, dans le cadre de leurs autres activités.

Figure 1 : Identification des victimes de la traite par les ONG



Une question importante pour les États et les ONG qui travaillent en collaboration est celle de la séparation des rôles entre les deux : où faut-il tracer la ligne ? Il y a des problèmes de sûreté et de sécurité tant pour le personnel des ONG que pour les victimes. Il existe plusieurs codes de conduite qui fournissent des lignes directrices utiles aux ONG sur ce qu'elles doivent et ne doivent pas faire. Par exemple :

- [Loi type arabe sur la création et le fonctionnement des organisations non gouvernementales \(ONG\)](#) publiée par le Projet Protection en mai 2014 ;
- [Manuel à l'intention des experts de la coopération multidisciplinaire contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail](#), Gouvernement des Pays-Bas, 18 janvier 2016 ;
- [Code de conduite pour les ONG étrangères enquêtant sur la traite des êtres humains et l'exploitation des enfants et participant au sauvetage des victimes](#), publié par Freedom Collaborative en 2017.

L'exemple de l'encadré 7 décrit un cas où les actions d'une ONG ont eu un effet négatif sur les droits et le bien-être des enfants.

Encadré 7

Les ONG au Népal

Les autorités de nombreux pays insistent maintenant pour que les enfants qui quittent leur pays et qui n'ont pas atteint l'âge minimum (15 ou même 18 ans) soient munis d'une lettre signée par l'un de leurs parents ou les deux, qui autorise officiellement l'enfant à quitter le pays. Cela a plus de chances d'empêcher les enfants d'être emmenés à l'étranger par l'un de leurs parents, à la suite d'une séparation ou d'un divorce, que d'empêcher les trafiquants de les faire traverser une frontière, en raison des diverses ruses qu'utilisent les trafiquants.

Les formalités aux frontières offrent aux fonctionnaires de l'immigration diverses possibilités de protection, par exemple pour enregistrer quels enfants entrent dans un pays dans des circonstances qui, même vaguement, donnent à penser qu'ils pourraient être exploités par la suite et pour organiser une visite ultérieure d'un travailleur social afin de vérifier leur bien-être. Cependant, les interceptions peuvent facilement devenir abusives si les enfants qui ne sont pas victimes de la traite se voient refuser la permission de poursuivre leur voyage.

Par exemple, au Népal, des organisations non gouvernementales ont été autorisées par les autorités à établir des postes de contrôle sur les routes qui traversent la frontière avec l'Inde. Ils emploient des spécialistes connus sous le nom de "physionomistes" qui sont réputés (au Népal) pour être capables d'identifier les adolescentes victimes de la traite. En effet, les ONG concernées se sont dotées de pouvoirs de police pour empêcher les adolescentes de passer en Inde et les ont transférées dans leurs propres centres de transit, où certaines sont détenues, souvent contre leur gré. Les "physionomistes" semblent utiliser des critères fondés sur la caste et la classe sociale pour identifier les adolescentes qui appartiennent à des groupes sociaux où un nombre disproportionné de filles ont été victimes de traite dans le passé. De nombreux "physionomistes" proviendraient de ces groupes et agiraient de bonne foi sous les ordres des ONG qui les emploient.

Les filles détenues dans les centres de transit et de "réhabilitation" considèrent l'ONG comme une institution puissante, en accord avec les autorités et dont elles ne peuvent contester le pouvoir. Dans le pire des cas, les filles interceptées qui ont suivi des cours de formation en internat dispensés par des ONG ont été stigmatisées à leur retour chez elles, car l'ONG est connue pour être impliquée dans des activités anti-prostitution et la fille est donc soupçonnée (de manière injustifiée) d'avoir été impliquée dans la prostitution. Ces interceptions auraient diminué à mesure que le nombre d'enfants fuyant la violence politique augmentait. L'interception sur la base de peu de preuves spécifiques que l'enfant concerné est en danger de danger peut être justifiée si l'enfant concerné n'a pas encore atteint la puberté et est manifestement trop jeune pour voyager seul. Toutefois, il n'en va pas de même pour les adolescents, garçons ou filles. Dans le cas des adolescents, cela

pourrait être justifié s'il existe des preuves substantielles que la grande majorité des adolescents qui traversent une frontière font l'objet d'un trafic - une proportion tellement importante qu'il est raisonnable de présumer que la plupart des adolescents qui traversent la frontière sont destinés à l'exploitation. Toutefois, dans le cas du Népal, les ONG ont fait cette hypothèse sans obtenir de preuves adéquates. Ce n'est qu'en 2005 qu'une ONG internationale a commandé une étude sur les raisons pour lesquelles les jeunes ont franchi la frontière et a conclu qu'il y avait de nombreuses bonnes raisons. En outre, les interceptions sont acceptables lorsqu'elles sont effectuées par des agents des forces de l'ordre tels que la police ou les fonctionnaires de l'immigration. L'implication des ONG pour empêcher les adolescents ou les jeunes adultes d'exercer leur liberté de mouvement est un abus de pouvoir, ainsi qu'un abus des droits de l'Homme.

Fédération internationale Terre des Hommes, [A Handbook on planning projects to prevent child trafficking](#) (2007)

Si les ONG sont utiles et font souvent partie intégrante de la lutte contre la traite des personnes, leur participation peut aussi avoir des effets négatifs dans certains cas. De Shalit, Heynen et van der Meulen (2014) soutiennent que les ONG ont tendance à se concentrer sur des types particuliers de traite, en particulier la traite à des fins sexuelles, ce qui peut occulter une compréhension appropriée et globale du crime. La concurrence pour le financement, qui est souvent le moteur des politiques, des pratiques et de l'organisation des ONG, peut également compromettre l'efficacité de leurs efforts de lutte contre la traite (voir, par exemple, Foerster 2009).

Les médias

Les médias peuvent avoir un rôle important sur la façon dont le public perçoit et comprend la traite des personnes (Houston-Kolnik, Soibatian et Shattell 2017, p. 5). La couverture médiatique de la traite reflète généralement les points de vue du gouvernement et des services de détection et de répression sur le crime (Gulati, 2011). Les médias peuvent jouer un rôle précieux (comme indiqué dans les modules 4, 5 et 7 de la série de modules universitaires sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ainsi que dans le module 10 sur l'intégrité et l'éthique des médias de la série de modules universitaires sur l'intégrité et l'éthique), notamment :

- Sensibiliser à l'existence, à la nature et à l'ampleur de la traite des personnes.
- Demander à la communauté internationale de rendre compte de ses responsabilités en matière de mise en place et de financement d'une réponse coordonnée et globale à la traite des personnes.

- Susciter l'intolérance du public à l'égard du crime et l'éduquer sur le rôle qu'il peut jouer dans la résistance à ce crime.
- Exposer les manquements des gouvernements à leurs obligations internationales en matière de lutte contre la traite des personnes et, par conséquent, créer une pression publique en faveur de l'amélioration de leur performance.
- Dénoncer la corruption de la police et des agents publics qui sont eux-mêmes impliqués dans la traite ou complices des activités des trafiquants.
- Faire état des bonnes performances et des réalisations des gouvernements et de la société civile par des communiqués de presse positifs.
- Signaler les arrestations, les poursuites et les condamnations de trafiquants et de fonctionnaires corrompus pour aider à créer une dissuasion criminelle.

Toutefois, cela doit se faire de façon éclairée et responsable. Par exemple :

- La divulgation de renseignements personnels sur les victimes peut mettre en danger leur sécurité, les mettre dans l'embarras et entraver leurs perspectives de réintégration dans leur communauté. Non seulement cela viole leurs droits en tant que victimes, mais dans de nombreuses juridictions, c'est une infraction pénale.
- L'identification irresponsable des suspects par les médias peut porter atteinte à leur droit à un procès équitable. Elle peut également mettre en danger la vie et la sécurité des suspects.
- Publier des allégations exagérées d'activités de traite ou de progrès réalisés par les gouvernements et les ONG est contre-productif. Trop souvent, les articles éditoriaux sur la traite sont mal documentés et les allégations ne sont pas vérifiées. Trop souvent, ils représentent des campagnes de marketing au profit des personnes et des organisations nommées, plutôt que du journalisme éclairé. Cela peut nuire à la réputation et miner le professionnalisme du secteur.

Un certain nombre d'études ont montré que les représentations médiatiques de la traite et des victimes de la traite peuvent avoir des conséquences néfastes, en ne reconnaissant pas les "complexités de la traite des êtres humains ou les multiples formes de traite, en ne donnant pas forme à des réponses sans éducation à la traite ou en contribuant à priver les survivants d'une certaine autonomie comme victimes" (Houston-Kolnik, Soibatian, et Shattell 2017, p. 5). Une étude des médias en Slovénie réalisée par Pajnik (2010), par exemple, a montré que les représentations des médias présentaient de façon écrasante la traite comme étant uniquement liée à la prostitution et à l'exploitation sexuelle.

Si les médias ont la possibilité d'interagir directement avec les victimes de la traite, ils doivent le faire d'une manière sensible qui ne cause pas de victimisation secondaire (voir, par exemple, les directives de l'[Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#) sur les entretiens avec les femmes victimes de traite). Leur consentement éclairé doit être obtenu, de préférence par écrit. Pour

les enfants victimes, le consentement des parents ou des tuteurs doit être obtenu. À cette fin, la formation est essentielle. L'État doit prendre les mesures appropriées pour garantir les droits et la protection des victimes, tout en respectant la liberté d'expression et la liberté de la presse. Par conséquent, les journalistes, les publications et les médias qui ne respectent pas les normes requises doivent rendre des comptes.

Comme le montre la figure 2, les directives suivantes publiées par l'ONU DC sont applicables :

Figure 2 : Lignes directrices pour les médias

DO	DON'T
Tell the truth	Don't treat survivors as objects
Be accurate, objective and fair	Don't take photos of victims
Use masking techniques to avoid revealing the identities of victims and their families	Don't ask questions that violate the dignity of survivors (How many times were you raped? How many clients did you service each day?)
Delve into the reasons behind trafficking	Don't distort or blur facts to sensationalize stories
Visit source areas to understand the complexities of the root causes	Don't use tabloid-like or sensational headlines
Be investigative. In tracking down perpetrators, cooperate with law enforcement authorities	Don't try to take victims to their place of exploitation or make them mentally relive their experience
Highlight the challenges that survivors face	
Cover the story in court; focus on the law, its lacunae, its enforcement, delays, etc.	
Choose your words carefully	

Source : ONU DC, [Boîte à outils pour lutter contre la traite des personnes](#), Chapitre 9 : Prévention de la traite des personnes (2008).

Encadré 8

Sensibilisation dans la sous-région du Haut Mékong - UNESCO

L'UNESCO a mis au point la méthodologie suivante pour produire des programmes radiophoniques dans les langues minoritaires afin d'éduquer les publics cibles sur les questions du VIH/sida, de la drogue et de la traite des êtres humains.

- 1. Le programme prend la forme d'un feuilleton dramatique, avec une héroïne locale confrontée à un large éventail d'expériences. Les feuilletons sont généralement bien connus et appréciés du public. Cette forme de communication tend à être mieux*

acceptée par les adolescents et les jeunes qui rejetteraient les méthodes pédagogiques traditionnelles.

2. Le contenu du programme est basé sur l'expérience réelle. Les histoires de la vie réelle sont recueillies par le biais de discussions de groupe participatives (groupes de discussion) au niveau du village et intégrées dans le scénario afin que les auditeurs puissent s'identifier avec les personnages de la série télévisée.
3. Le texte est composé directement dans la langue de la minorité choisie par les auteurs de la minorité locale pour s'assurer qu'il est culturellement et linguistiquement acceptable pour le public.
4. Le texte est traduit en anglais et dans la langue nationale pour en vérifier l'exactitude scientifique.
5. Les musiciens locaux composent de la musique traditionnelle locale et des chansons dans la langue de la minorité qui soulignent les thèmes de l'histoire.
6. Le programme est testé afin de vérifier qu'un message approprié et efficace est transmis.
7. L'émission est diffusée.
8. Des études d'audience de suivi sélectif sont menées dans les villages pour évaluer dans quelle mesure le moment de la diffusion est approprié, ainsi que la compréhension de l'émission et l'impact du message.
9. Le scénario, les cassettes et les résultats connexes des émissions sont emballés et distribués en vue d'une utilisation pédagogique et éducative ultérieure et d'une rediffusion future.
10. L'émission est proposée aux stations de radio d'autres pays de la région où la minorité est présente. Le scénario et le format peuvent être adaptés aux besoins de la station de radio ou de la communauté locale.

Un exemple du travail de sensibilisation de l'UNESCO utilisant cette méthodologie est le drame "Vie des tragédies", écrit dans la langue Jingpo, qui a remporté le premier prix au cinquième Prix provincial de création littéraire et artistique qui s'est tenu au Yunnan, Chine. Ce drame radiophonique a été écrit par un auteur Jingpo renommé, Yue Jian. Le soutien financier de ce programme a été fourni à l'UNESCO par la Banque asiatique de développement. "Life of tragedies" a été diffusé à la radio et distribué sur cassette et CD. Une autre pièce radiophonique "The sight of the snow mountain", en langue naxi, aborde les questions du VIH/sida et de la traite des êtres humains. Dans le cadre de ses activités radiophoniques, l'UNESCO (en coopération avec la New Life Centre Foundation de Chiang Mai, Thaïlande) a également produit un album de chansons populaires lahu sur le VIH/sida et la traite des êtres humains, chantées par des chanteurs Lahu populaires en Thaïlande et au Myanmar.

ONU DC, [Boîte à outils pour lutter contre la traite des personnes](#), Chapitre 9 : Prévention de la traite des personnes (2008)

Encadré 9

Une campagne sur Facebook pour sensibiliser le public au recrutement déloyal - République slovaque

Afin de mettre en garde les travailleurs migrants potentiels contre le recrutement sous de faux prétextes, pour un travail trop beau pour être vrai, la République slovaque a lancé une campagne sur Facebook. La campagne s'est déroulée en plusieurs phases. La première phase comprenait le lancement d'une fausse page d'une fausse agence de recrutement offrant un excellent travail à l'étranger et un bon salaire (www.superzarobok.sk). La campagne sur Facebook visait les jeunes des régions de Slovaquie touchées par le chômage et un taux plus élevé de victimes de la traite des personnes. La fausse page montrait plusieurs signes significatifs d'une fausse page. Après s'être connecté sur la fausse page, la personne concernée a été invitée à remplir un formulaire d'inscription pour obtenir un emploi intéressant. L'une des exigences était d'inclure leur propre adresse de courriel et l'adresse de courriel d'une personne proche ou d'un parent. Après quelques jours, un courrier électronique a été envoyé aux adresses indiquées dans le formulaire d'inscription, indiquant que la personne pourrait avoir été victime de la traite des personnes. Le courrier contenait également un lien vers la page Web éducative (www.novodobiotroci.sk - disponible uniquement en slovaque) où toutes les informations utiles sur la traite et la recherche d'emploi pouvaient être trouvées sous une forme très compréhensible.

La vidéo sous-titrée en anglais est disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=yz91V2Cg95w>

Les partenaires impliqués dans la coopération et leurs rôles : *Le ministère de l'Intérieur de la République slovaque et l'organisation de la société civile "Brániťsaoplati" ont coopéré à la préparation de la fausse page et du site Web éducatif. La coopération avec Facebook a été réalisée par l'ONG.*

Ce qui fait le succès de cette pratique : *La publicité pour l'offre de la fausse page a été massivement diffusée : 700 000 personnes ont vu la publicité et 40 000 personnes ont vu la campagne. 2 300 personnes ont utilisé le formulaire d'inscription et 7 000 personnes ont visité la page Web d'information pendant la campagne.*

Gouvernement des Pays-Bas, [Manuel à l'intention des experts sur la coopération multidisciplinaire contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail](#), (18 janvier 2016).

Établissements d'enseignement et de recherche

Les institutions universitaires et de recherche jouent un rôle dans la société éducative en diffusant les connaissances, en analysant de manière critique les initiatives actuelles de lutte contre la traite et en menant des débats et des recherches. Cela est reconnu dans la [Déclaration de Doha ainsi que](#) dans d'autres instruments, dont la liste figure ci-dessous. Il est important de noter que la plupart des établissements universitaires sont indépendants des gouvernements, ce qui signifie que la recherche produite est plus susceptible d'être exempte de préjugés ou de préoccupations politiques.

La Convention du Conseil de l'Europe prévoit ce qui suit :

Encadré 10

Convention du Conseil de l'Europe

Article 5, paragraphe 2 : *"Chaque Partie établit et/ou renforce les politiques et programmes efficaces de prévention de la traite des êtres humains par des moyens tels que la recherche, l'information, les campagnes de sensibilisation et d'éducation, les initiatives sociales et économiques et les programmes de formation, en particulier pour les personnes vulnérables à la traite et pour les professionnels concernés par la traite des êtres humains".*

Article 6 : *"Pour décourager la demande qui favorise toutes les formes d'exploitation des personnes, en particulier des femmes et des enfants, conduisant à la traite, chaque Partie adopte ou renforce des mesures législatives, administratives, éducatives, sociales, culturelles ou autres, notamment :*
(a) *la recherche sur les meilleures pratiques, méthodes et stratégies "*

[Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains](#) (2005)

En outre, l'article 18, paragraphe 2, de la [directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relative à la prévention de la traite des êtres humains, à la lutte contre ce phénomène et à la protection des victimes de la traite des êtres humains](#) dispose ce qui suit:

"Les États membres prennent les mesures appropriées, y compris par l'Internet, telles que des campagnes d'information et de sensibilisation, des programmes de recherche et d'éducation, le cas échéant en coopération avec les organisations de la société civile concernées et d'autres parties prenantes, afin de sensibiliser davantage et de réduire le risque que des personnes, en particulier des enfants, deviennent victimes de la traite des êtres humains".

De même, la [Déclaration de Bruxelles sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains](#), adoptée en novembre 2002, déclare :

"Des liens plus étroits devraient être établis avec les éducateurs et les ministères de l'éducation en vue d'élaborer et d'inclure des modules d'enseignement pertinents et réalistes dans les programmes scolaires et universitaires et d'informer les étudiants et les étudiants sur les droits de l'Homme et les questions de genre.

Ces sujets devraient être spécifiquement liés à l'enseignement aux jeunes des dangers que représentent les crimes liés à la traite, des possibilités de migration légale et d'emploi à l'étranger et des risques graves liés à la migration irrégulière."

Titre d'exemple national - soulignant l'importance de la recherche - en 2003, la loi américaine sur la protection des victimes de la traite des personnes a été modifiée par l'ajout de l'article 112A, qui fait référence à l'importance de " mener des recherches qui (...) fournissent des données pour résoudre les problèmes identifiés... Ces recherches doivent, autant que possible, comprendre :

- Les causes et les conséquences économiques de la traite des personnes,
- L'efficacité des programmes et des initiatives financés ou administrés par des organismes fédéraux pour prévenir la traite des personnes et pour protéger et aider les victimes de la traite,
- L'interrelation entre la traite des personnes et la santé mondiale."

En 2005, l'article 112A a été élargi pour inclure des renvois aux noms de domaine :

- L'interrelation entre la traite des personnes et le terrorisme, y compris l'utilisation des profits tirés de la traite des personnes pour financer le terrorisme.
- Un bon mécanisme pour détecter le nombre de victimes de la traite aux niveaux national et international.
- L'enlèvement et l'asservissement d'enfants à des fins militaires, y compris les mesures prises pour éliminer cette pratique et les recommandations concernant les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour y mettre rapidement un terme.

En 2008, ce chapitre a de nouveau été modifié comme suit :

"Un mécanisme efficace pour quantifier le nombre de victimes de la traite sur une base nationale, régionale et internationale, qui comprendra, au plus tard deux ans après la date de la promulgation de la loi William Wilberforce de 2008 sur la ré-autorisation de la protection des victimes de la traite, la création et la maintenance d'une base de données intégrée au Centre sur le trafic illicite et la traite des personnes."

L'étude de la traite des personnes ne devrait pas se limiter aux cours de droit dans les universités. Elle est plutôt pertinente à d'autres disciplines et devrait être intégrée dans les

cours ou l'apprentissage applicables, y compris, le cas échéant, l'anthropologie, la justice pénale, l'éducation, l'histoire, les relations internationales, les sciences politiques, la psychologie, la santé publique, le travail social, la sociologie, les femmes et les études de genre.

Institutions religieuses

Les institutions religieuses peuvent jouer un rôle important en soutenant des stratégies globales de lutte contre la traite des personnes. L'ampleur et l'importance de leur contribution dépendront de l'importance et du rôle de la religion dans une société donnée. D'abord et avant tout, un nombre important d'ONG actives dans le secteur de la lutte contre la traite sont confessionnelles.

Dans certains pays du Moyen-Orient, la pratique de la " règle du parrainage " peut rendre le travailleur parrainé vulnérable à l'exploitation et aux situations de traite. Cheikh Youssef el Qaradawi, éminent érudit islamique, a émis une fatwa (avis juridique islamique) en mars 2008 selon laquelle la règle du parrainage qui prévaut dans certains pays est incompatible avec les enseignements de l'Islam et devrait être abolie : "Le système de parrainage produit aujourd'hui un marché des visas, laissant des dizaines de travailleurs vivant dans des conditions infrahumaines car un grand nombre de travailleurs sont logés dans de petites zones. C'est vraiment dommage et c'est aussi contraire aux principes islamiques qui appellent au respect des droits de l'Homme " (John Hopkins, School of Advanced International Studies et autres, 2013).

Encadré 11

Religion et traite des êtres humains - Liberté des captifs

Comment les groupes confessionnels peuvent-ils collaborer avec les groupes laïcs pour lutter contre la traite des êtres humains ?

Comment des groupes motivés par la foi peuvent-ils heureusement coopérer avec des groupes laïcs pour atteindre un but commun ou vaincre un ennemi commun ? À première vue, cela devrait mieux fonctionner lorsque l'ennemi (qu'il s'agisse d'une maladie ou d'un problème social) est si manifestement mauvais que tout le monde veut le contrecarrer. L'un de ces ennemis, penseriez-vous, est la traite des êtres humains, en particulier des mineurs. Mais Richard Flory, directeur de recherche au [Centre for Religion and Civic Culture](#) de l'Université de Californie du Sud, m'a dit que les organismes religieux mondiaux, opérant dans les pays pauvres, se trompent parfois sur le problème de la traite. En se concentrant sur le sauvetage des individus, ils ne parviennent pas, selon lui, à saisir les forces sociales et économiques qui poussent les gens à la prostitution.

D'autre part, il existe certainement des exemples réussis de coopération laïco-religieuse. J'ai demandé à Sara Pomeroy ce qui l'avait poussée à fonder une petite ONG qui milite contre la traite

des êtres humains dans l'État américain de Virginie, et elle a cité le Livre d'Isaïe, en particulier le chapitre 61 dans lequel le prophète proclame qu'il a été envoyé par le Seigneur pour "lier ceux au cœur brisé, pour annoncer la libération des prisonniers et pour libérer les prisonniers de la nuit" ...

Mais le travail quotidien de son organisation, la [Richmond Justice Initiative](#), est tout à fait réfléchi et pratique. Il s'agit notamment d'avertir les jeunes du risque que représentent les trafiquants sexuels qui s'attaquent aux rêves et aux frustrations des adolescents vulnérables, en utilisant souvent les médias sociaux. Il s'agit aussi d'une lutte acharnée, en coalition avec d'autres ONG, pour renforcer les lois de l'État. En dépit de quelques changements législatifs difficiles à obtenir en 2011, la Virginie est encore mal cotée par les ONG nationales qui surveillent la performance des États dans la lutte contre la traite. Dans ce cas, l'exécution signifie qu'il faut avoir des lois qui punissent impitoyablement les trafiquants et traitent les personnes victimes de la traite, en particulier les mineurs, comme des victimes plutôt que comme des malfaiteurs. Il y a quelques semaines à peine, la loi en Virginie a été modifiée pour faciliter les enquêtes sur les réseaux de trafiquants opérant dans plus d'un comté.

Se qualifiant de chrétienne non confessionnelle, Mme Pomeroy m'a dit qu'elle collabore volontiers à cette cause avec les catholiques romains, les baptistes, les méthodistes et les pentecôtistes, ainsi qu'avec des ONG purement laïques. Mais dans sa propre ONG, c'est un principe que "nous ne faisons rien sans prière, parce que nous luttons contre quelque chose qui est très mauvais".

Au niveau microéconomique où son groupe fonctionne, la coopération entre tous les partis qui veulent sincèrement mettre fin à la traite (les militants laïques et confessionnels et les autorités gouvernementales) semble fonctionner assez bien. Les groupes de bénévoles, quelle que soit leur inspiration, sont capables de s'attaquer aux réalités humaines de la traite d'une manière que les organismes gouvernementaux, souvent paralysés par de mauvaises lois, ne peuvent pas facilement faire. Cela peut mener à une certaine synergie utile.

Mais lorsque les autorités gouvernementales et les organismes religieux tentent de conjuguer leurs efforts à un niveau beaucoup plus élevé, les résultats semblent plutôt modestes. La semaine dernière, le Conseil consultatif présidentiel sur les partenariats confessionnels et de voisinage (FBNP) a formulé quelques recommandations sur la manière de lutter contre l'"esclavage moderne" - qui est devenu un terme fourre-tout pour désigner la traite sexuelle (qu'elle implique ou non le déplacement de personnes) et toute forme de travail forcé ou contracté. Parmi les membres du conseil figurent certaines des plus hautes personnalités religieuses américaines, pour la plupart d'obédience libérale. L'une de ses tâches consiste à apporter une contribution au Bureau du FBNP, un organisme permanent qui, comme je l'ai indiqué récemment, vient de se doter d'un nouveau patron très puissant. Parmi les membres du Conseil figurent Katharine Jefferts-Schori, évêque président de l'Église épiscopale d'Amérique, qui est en désaccord avec certaines parties conservatrices de la Communion anglicane, et Sœur Marlene Weisenbeck, ancienne présidente de la Conférence des femmes religieuses qui dirige depuis longtemps une dispute avec le Vatican. (Cette semaine, les moniales américaines sans habitudes ont reçu une réprimande formelle pour leur "féminisme radical" mêlé à l'appréciation de leur travail humanitaire.)

Malgré l'arsenal intellectuel à sa disposition, le document de politique du Conseil semble assez vague. Il propose de moderniser les organismes fédéraux qui s'occupent de la traite, y compris le bureau du département d'État qui suit le problème, et demande instamment à l'administration d'éviter d'encourager le "travail servile" dans ses propres achats de biens et de services. Les déclarations les plus dures du document sont peut-être que "les survivants de l'esclavage moderne ne devraient jamais être traités comme des criminels" et que la loi devrait être modifiée pour garantir que "les victimes ne soient pas emprisonnées ou autrement pénalisées pour les crimes commis par leurs trafiquants".

Il y a peu de signes dans le document de sensibilités morales ou métaphysiques particulières que les organismes confessionnels pourraient apporter à la question de la traite. C'est peut-être inévitable compte tenu du contexte : rendre compte à une administration qui voit d'énormes inconvénients et peu d'avantages dans tout ce qui bricole les relations entre l'Église et l'État. Lors d'un échange de courriels, j'ai demandé à Sœur Weisenbeck quelle était la division du travail entre les groupes confessionnels et laïques dans la lutte contre la traite. Sa réponse implique que certaines tâches dans cette lutte commune, contre un ennemi dont la rage était universellement reconnue, sont mieux laissées aux frères séculiers.

Les organisations confessionnelles deviendront des défenseurs, des éducateurs et des demandeurs de justice en raison précisément des convictions morales de leur foi concernant la dignité des personnes... mais celles qui ne le sont pas peuvent être particulièrement utiles lorsque les principes de séparation de l'Église et de l'État pourraient être problématiques dans l'exercice de certaines activités. En supposant que les ONG laïques fonctionnent sur des valeurs humanitaires, je doute qu'il y ait quelque chose dans [notre] rapport qu'une ONG avec une conscience bien formée n'aurait pas écrit. L'esclavage humain sous toutes ses formes est odieusement répréhensible.

The Economist, [Freedom from the Captives](#) (19 avril 2013)

Responsabilité des entreprises et des personnes morales

Le monde des affaires a également un rôle à jouer dans la lutte contre la traite des personnes, bien que seules certaines sociétés soient actuellement engagées dans ce domaine (voir Module 7 sur la prévention de la traite des personnes). Ils peuvent le faire en adoptant des politiques préventives qui éliminent les biens et services produits par le travail des victimes de la traite. Les gouvernements ont un rôle à jouer pour encourager le milieu des affaires à agir de façon responsable et à apporter une plus grande contribution.

Initiatives internationales

Le 16 juin 2011, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a approuvé les "[Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme : Mise en œuvre du Cadre des Nations Unies pour la protection, le respect et la réparation](#)", élaboré par le Représentant spécial du

Secrétaire général chargé de la question des droits de l'Homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. Ces principes directeurs sont fondés sur la reconnaissance de :

- Les obligations existantes des États en matière de respect, de protection et de réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;
- Le rôle des entreprises commerciales en tant qu'organes spécialisés de la société exerçant des fonctions spécialisées, tenus de se conformer à toutes les lois applicables et de respecter les droits de l'Homme ; et
- La nécessité de faire correspondre les droits et obligations aux recours appropriés et efficaces en cas de violation.

Les principes 11 à 24 des Principes directeurs ont trait à la responsabilité des entreprises de protéger les droits de la personne.

En outre, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a créé le [Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme](#) pour servir de tribune mondiale permettant aux parties prenantes d'examiner les tendances et les défis liés à l'application des Principes directeurs et de promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions liées aux entreprises et aux droits de l'Homme, notamment les défis rencontrés dans certains secteurs ou environnements opérationnels ou en rapport avec des droits ou groupes spécifiques, ainsi que pour identifier les bonnes pratiques. Il est guidé et présidé par le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'Homme. Il est "ouvert à tous les groupes de parties prenantes concernés, y compris les États, l'ensemble du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et régionales, les entreprises, les syndicats, les institutions nationales des droits de l'Homme, les organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées, entre autres". Le Forum est "le plus grand rassemblement annuel mondial sur les entreprises et les droits de l'Homme avec plus de 2 000 participants issus des gouvernements, des entreprises, des groupes communautaires et de la société civile, des cabinets d'avocats, des organisations d'investisseurs, des organismes des Nations Unies, des institutions nationales des droits de l'Homme, des syndicats, des universités et des médias".

Le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'Homme dispose d'un [site Web](#) qui fournit des ressources aux entreprises qui cherchent à améliorer leur performance en matière de respect et de protection des droits de l'Homme dans leurs activités commerciales. Le Centre entreprend les activités suivantes :

- Il emploie 18 chercheurs régionaux répartis dans le monde entier qui se rendent dans les collectivités locales pour comprendre les répercussions des entreprises et discuter avec des gens d'affaires et des représentants gouvernementaux.

- Il publie des briefings et des analyses, synthétise le travail de centaines de défenseurs à travers le monde et fait des recommandations pour les entreprises, les gouvernements, les régions et les secteurs.
- Il suit les performances de plus de 8 000 entreprises en matière de respect et de protection des droits de l'Homme.
- C'est le centre mondial de ressources et d'orientation pour l'action des entreprises en matière de protection des droits de l'Homme.

Les Nations Unies ont également publié le *Pacte mondial relatif aux droits de l'Homme*, dans lequel elles identifient dix principes de responsabilité sociale des entreprises que les entreprises doivent suivre dans leurs politiques commerciales (voir encadré 12). Ces principes reposent sur quatre piliers : (i) les droits de l'Homme ; (ii) les droits du travail ; (iii) les normes environnementales ; et (iv) la lutte contre la corruption. Le [Pacte mondial des Nations Unies](#) a été proposé par le Secrétaire général de l'ONU de l'époque, Kofi Annan, dans une allocution prononcée devant le Forum économique mondial le 31 janvier 1999 et son mandat a été renouvelé en décembre 2015 par la résolution 70/224 de l'Assemblée générale des Nations Unies : "Vers des partenariats mondiaux : Une approche fondée sur des principes pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires concernés".

Encadré 12

Dix principes sur la responsabilité sociale des entreprises

Droits de l'Homme

- *Principe 1 : Les entreprises sont invitées à soutenir et à respecter la protection des droits de l'Homme internationalement proclamés ; et*
- *Principe 2 : s'assurer qu'ils ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.*

Travail

- *Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective ;*
- *Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;*
- *Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et*
- *Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.*

Environnement

- *Principe 7 : Les entreprises sont invitées à adopter une approche de précaution face aux défis environnementaux ;*
- *Principe 8 : prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et*
- *Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

Lutte contre la corruption :

- *Principe 10 : Les entreprises sont invitées à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption.*

Pacte mondial des Nations Unies, [Le pouvoir des principes. Les dix principes du Pacte mondial de l'ONU](#)

Initiatives nationales

Au niveau fédéral aux États-Unis, la loi sur la protection des victimes de la traite des êtres humains crée une équipe spéciale interinstitutions chargée de surveiller et de combattre la traite. La loi réglemente en outre diverses activités et pratiques commerciales, y compris celles des vendeurs au détail et des fabricants de produits (voir aussi Ezell 2016, qui analyse la responsabilité des entreprises pour le trafic dans la chaîne d'approvisionnement en vertu de la loi américaine).

Aux États-Unis, au niveau des États, la loi californienne de 2010 sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement, entrée en vigueur en janvier 2012, exige des grands détaillants et des fabricants (ceux dont le chiffre d'affaires mondial annuel s'élève à 100 millions de dollars) qu'ils fassent connaître leurs efforts pour éliminer l'esclavage et la traite des personnes dans leurs chaînes de distribution directe de biens matériels proposés en vente dans l'État. Le Royaume-Uni a adopté une législation similaire dans le cadre de la Modern Slavery Act 2015. Chacune de ces législations est analysée et comparée dans un article de Planitzer (2016), qui affirme que, d'une manière générale, " les États devraient adopter et appliquer une législation qui oblige les entreprises à être plus transparentes dans leurs activités commerciales mondiales. Cela devrait également inclure des mesures visant à prévenir [la traite des personnes] " (p. 336-337).

Encadré 13

"Le risque de traite des êtres humains dans la chaîne d'approvisionnement

Aujourd'hui, le département d'État américain a publié son [rapport 2015 sur la traite des personnes](#). Ce rapport classe les pays en fonction des efforts déployés pour se conformer aux normes de la loi de 2000 sur la protection des victimes de la traite.

Quand beaucoup de gens pensent à la traite des êtres humains, ils se souviennent des reportages sur l'enlèvement et la vente de femmes et d'enfants par des terroristes au Moyen-Orient et au Nigeria, la traite sexuelle de jeunes filles attirées depuis leur domicile en Europe centrale, ou des familles riches qui ont engagé des nourrices, confisqué leurs passeports et transformé ces "employés" en esclaves.

Mais la traite des êtres humains est aussi un problème de chaîne d'approvisionnement. Une section du rapport s'intitule "Le risque de traite des êtres humains dans la chaîne d'approvisionnement". Voici quelques extraits de cette section :

"Les trafiquants peuvent cibler les travailleurs vulnérables n'importe où pour combler les pénuries de main-d'œuvre tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Dans le secteur de l'électronique, par exemple, la traite des êtres humains peut exister aux étapes de l'extraction (extraction de matières premières), de la fabrication des composants (où des pièces séparées sont produites ou combinées) et de la production (où une marchandise est assemblée et emballée dans une usine)".

De nombreuses chaînes d'approvisionnement commencent à la ferme.

"La communauté internationale doit à la fois comprendre les chaînes d'approvisionnement des produits utilisés pour fournir un service (draps d'hôtel, pièces d'avion, équipement médical) et examiner les risques pour les travailleurs qui les fournissent (nettoyeurs de maison, soignants, plongeurs)".

"Bien que la traite des personnes soit présente dans de nombreux métiers, le risque est plus prononcé dans les industries qui dépendent d'une main-d'œuvre peu ou pas qualifiée. Cela inclut les emplois sales, dangereux et difficiles - ceux qui sont généralement mal payés et sous-évalués par la société et qui sont souvent occupés par des groupes socialement marginalisés, notamment les migrants, les personnes handicapées ou les minorités. "

"Les risques peuvent également être plus élevés dans les industries de nature saisonnière ou lorsque le délai d'exécution de la production est extrêmement court. Dans ces industries, la demande de main-d'œuvre augmente considérablement au moment de la récolte ou lorsqu'un nouveau produit, qu'il s'agisse d'un smartphone ou d'une route, doit être fabriqué dans des délais stricts. Par exemple, les travailleurs migrants d'Asie de l'Est et du Sud dans le secteur de l'habillement sont vulnérables au travail forcé et à l'exploitation de la main-d'œuvre, y compris les longues heures de travail et les heures supplémentaires forcées, surtout pendant les périodes de forte demande des consommateurs. "

"L'urgence d'embaucher des employés peut également entraîner une dépendance à l'égard des recruteurs de main-d'œuvre et de leurs agents, ce qui crée à son tour des couches de séparation entre l'employeur et le travailleur. Ce décalage signifie que les employeurs peuvent ne pas être au courant des mauvaises pratiques liées à l'embauche au sein de leur entreprise, ce qui expose les travailleurs à l'exploitation. "

"Enfin, dans les industries où une concurrence féroce entraîne une pression constante à la baisse sur les prix, certains employeurs réagissent en prenant des mesures de réduction des coûts pour survivre sur le plan commercial, qu'il s'agisse de réduire les salaires ou d'ignorer les protocoles de sécurité, de maintenir les travailleurs en service forcé par la servitude pour dettes ou la rétention des documents d'identité. "

Le rapport note à juste titre que si les gouvernements doivent faire davantage pour mettre fin à la traite, ils ont également besoin de l'appui des entreprises.

"Il existe de nombreuses mesures que les entreprises peuvent prendre pour atténuer les risques de traite des personnes dans le cadre de leurs activités. Pour commencer, les chefs d'entreprise peuvent créer des politiques de lutte contre la traite des êtres humains qui s'attaquent aux risques communs dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement..."

De nombreuses entreprises ont réagi. Selon le Governance and Accountability Institute, 72 % des sociétés incluses dans l'indice S&P 500® publient des rapports sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Les rapports sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) reflètent la philosophie selon laquelle les entreprises ont une variété de parties prenantes - investisseurs, employés, fournisseurs, clients et la société en général - et que tenter de répondre aux besoins de certaines parties prenantes au détriment des autres peut être à la fois irresponsable et financièrement à courte vue.

La Global Reporting Initiative (GRI) offre un format de rapport largement suivi qui permet aux lecteurs de comparer plus facilement les résultats des différentes entreprises en matière de RSE. La [dernière version du rapport de la GRI](#), la version G4, examine les impacts économiques, environnementaux et sociétaux d'une entreprise. Les répercussions sociétales comprennent les pratiques en matière de travail et de droits de la personne, ce qui inclut très certainement l'évitement de la traite des personnes. De plus, le rapport adopte une vision élargie de la chaîne d'approvisionnement à l'égard des droits de la personne. Les entreprises ne doivent pas seulement être des employeurs équitables, elles doivent s'assurer que leurs fournisseurs ont des pratiques de travail équitables.

La version G4 est la toute nouvelle norme de reporting GRI. La plupart des entreprises ne font pas encore rapport sur les pratiques équitables de travail dans une chaîne d'approvisionnement élargie. Mais les grandes entreprises le sont.

Le rapport du département d'État peut aider les entreprises qui veulent travailler avec des fournisseurs responsables. Il identifie les pays de la "Liste de surveillance de niveau 2" et de "niveau 3" où la traite des êtres humains est la plus répandue. Dans certains cas, l'analyse

par pays indique des industries à problèmes. Par exemple, il est dit à propos de la Chine, "... des hommes, des femmes et des enfants chinois sont soumis au travail forcé dans des briqueteries, des mines de charbon et des usines, dont certaines fonctionnent illégalement et profitent d'une supervision gouvernementale laxiste. Les entreprises privées qui s'approvisionnent dans ces pays devraient vraiment faire preuve d'une diligence raisonnable supplémentaire. "

[Forbes](#), le 27 juillet 2015

Les six critères suivants sont fréquemment cités lors de l'évaluation des mérites des programmes de responsabilité sociale des entreprises :

Encadré 14

1. *Durée : L'initiative RSE est en cours depuis au moins trois ans.*
2. *Cohérence : Les pratiques internes de l'entreprise sont cohérentes avec la démarche RSE.*
3. *Prise de conscience : L'initiative de RSE sensibilise les gens à des questions susceptibles d'avoir une incidence positive sur la société dans son ensemble et pas seulement sur une seule collectivité.*
4. *Pertinence : L'initiative RSE répond aux besoins de la communauté locale.*
5. *Au-delà de la conformité : L'initiative RSE va au-delà de ce qui est exigé par la loi.*
6. *Transparence : L'entreprise fait régulièrement rapport sur ses activités de RSE et dispose d'un mécanisme interne pour évaluer l'impact de l'initiative.*

The Protection Project, [100 meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises](#) (2015)

Le cas suivant est un exemple de cadre de responsabilité sociale axé sur la traite des personnes.

Encadré 15

Hôtels Marriott - Formation des employés pour prévenir la traite des personnes dans le monde entier

"Marriott International et l'organisation de lutte contre la traite des enfants ECPAT-USA concluent un nouveau partenariat pour prévenir la traite et l'exploitation des êtres humains. Cette décision intervient à la fin du Mois de la prévention de la traite des êtres humains et comprend l'accord de Marriott de signer le Code de conduite pour la protection des enfants en tourisme de l'ECPAT-USA, également connu sous le nom de Code.

Le Code est une initiative touristique axée sur l'industrie qui vise à accroître la sensibilisation à la traite des personnes et à l'exploitation sexuelle, et le programme fournit également des outils et du soutien à l'industrie de l'accueil pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants.

"Chacun a un rôle à jouer dans la lutte contre la traite des êtres humains et la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants ", a déclaré David Rodriguez, vice-président exécutif et directeur général des ressources humaines de Marriott International, dans un communiqué. "Chez Marriott International, nous formons tous nos associés sur la façon d'identifier les indicateurs de la traite des personnes et de travailler en partenariat avec ECPAT-USA et l'industrie en général pour empêcher ce crime d'atterrir à nos portes et dans nos collectivités.

"Nous sommes honorés de nous associer à Marriott International pour lutter contre le trafic et l'exploitation sexuelle des enfants sous toutes ses formes ", a déclaré Carol Smolenski, directrice exécutive d'ECPAT-USA, dans une déclaration. "Grâce aux politiques et à la formation d'ECPAT-USA, les associés de Marriott seront en mesure d'identifier et de signaler les cas potentiels de traite et d'apporter une protection aux victimes. En tant que marque emblématique, l'engagement profond de Marriott International en faveur des droits de l'Homme et de la responsabilité sociale sensibilisera le public et soutiendra le mouvement croissant visant à mettre fin à la traite sexuelle des enfants".

Le partenariat d'ECPAT-USA avec Marriott est la collaboration la plus récente entre les deux organisations, qui ont co-développé en 2011 des outils de formation pour reconnaître les indicateurs de la traite des personnes. ECPAT-USA s'est également récemment associé à l'American Hotel & Lodging Association pour offrir une formation sur la traite des personnes dans l'ensemble de l'industrie.

En tant que membre du Code et de ses efforts pour mettre fin à la traite sexuelle des enfants, Marriott International appliquera les critères suivants :

- *Établir une politique et des procédures d'entreprise contre l'exploitation sexuelle des enfants*
- *Former les employés aux droits de l'enfant, à la prévention de l'exploitation sexuelle et à la façon de signaler les cas suspects.*
- *Inclure une clause dans d'autres contrats de partenariat stipulant une politique commune de répudiation et de tolérance zéro en matière d'exploitation sexuelle des enfants.*
- *Fournir aux voyageurs des informations sur les droits de l'enfant, la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la manière de signaler les cas suspects.*
- *Soutenir, collaborer et impliquer les parties prenantes dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants.*
- *Rendre compte annuellement de la mise en œuvre des activités liées au Code par l'entreprise.*

Outre Marriott International, les membres actuels du Code comprennent Hilton, Hyatt Hotels Corporation, AccorHotels, Real Hospitality Group, Sonesta International Hotels Group et Wyndham Worldwide.

En 2017, Marriott a adopté une exigence obligatoire de formation sur la traite des personnes pour sa main-d'œuvre sur propriété dans plus de 6 500 propriétés dans 127 pays et territoires. Jusqu'à présent, l'entreprise a formé plus de 225 000 employés.

La direction de l'hôtel s'est récemment entretenue avec Michelle Guelbart, directrice de l'engagement du secteur privé à ECPAT-USA, au sujet des principales idées fausses concernant la traite des êtres humains dans l'hôtellerie, ainsi que des conseils pour lutter contre cette pratique.

Elliott Mest, [Marriott, partenaire d'ECPAT-USA pour lutter contre la traite des êtres humains dans les hôtels](#), Elliott Mest, [Hotel Management Magazine](#) (30 janvier 2018)

Le public

Les citoyens ont également un rôle à jouer dans la lutte contre la traite des personnes. Il s'agit notamment d'être au courant des indicateurs de la traite et d'alerter les autorités en cas de circonstances suspectes, d'appeler les ONG et les permanences téléphoniques nationales de lutte contre la traite, d'être un consommateur conscient, de sensibiliser ses pairs et de se porter volontaire pour aider les victimes de la traite des personnes. C'est ce qu'on peut appeler le "consommérisme politique", décrit par O'Brien (2018, p. 52) comme "la décision des consommateurs d'acheter intentionnellement, ou de refuser d'acheter, certains produits pour des raisons politiques telles que des préoccupations éthiques ou environnementales".

Comme l'observe Henriksen (2018, p. 20), "l'inclusion des consommateurs dans la lutte contre la traite reflète le paysage politique contemporain de la lutte contre la traite, que l'administration Obama a appelé un effort global de la société, exigeant que les services de police, les ONG, le secteur privé et les consommateurs agissent[...] dans un paysage humanitaire où les relations entre État, marché et société civile changent, où consommateurs et entreprises, plutôt que États, sont responsables d'aides mondiales".

La traite des êtres humains est un problème complexe qui est influencé par les lois, les politiques, l'économie, les organismes privés et publics et la culture. Il n'y a pas de solution facile, et les choix des consommateurs ne peuvent à eux seuls changer le sort de millions de victimes. Mais de nombreux pays ont commencé à considérer l'économie de l'offre et de la demande comme une source d'influence. L'hypothèse est qu'en réduisant la demande de traite (par un mélange de sanctions plus sévères pour les trafiquants et une sensibilisation accrue des consommateurs), l'offre de victimes de la traite diminuera avec le temps.

Encadré 16

Comment vos choix de consommation peuvent aider à mettre fin à la traite des personnes

Voici ce que vous pouvez faire en tant que consommateur pour réduire la demande américaine d'esclaves modernes :

1. **Connaissez vos sources.** Dans la mesure du possible, comprenez les sources des produits et services que vous appréciez. [Produits de l'esclavage propose](#) une carte interactive qui vous aide à comprendre quels biens sont les plus susceptibles d'être fabriqués par des esclaves, afin que vous puissiez trouver des moyens de les éviter. Par exemple, le riz acheté en Inde, les bleuets et les fraises d'Argentine, et même les feux d'artifice des Philippines.
2. **Réduire les risques.** Lorsque vous ne connaissez pas vos sources, vous pouvez au moins réduire votre risque. Évitez les industries associées à la traite des personnes, comme les entreprises à vocation sexuelle, les vêtements de source internationale et les métaux précieux de source internationale. La plupart des victimes de la traite des êtres humains sont détenues à des fins d'exploitation sexuelle, de sorte que les industries qui soutiennent la traite des victimes à des fins sexuelles méritent une attention particulière. Les consommateurs ne peuvent pas toujours savoir s'ils regardent du porno mettant en scène des mineurs, s'ils regardent des strip-teaseuses qui ont fait l'objet d'un trafic ou s'ils achètent un acte sexuel d'une femme avec un proxénète qui menace sa vie. Si vous ne pouvez pas connaître la source de votre satisfaction sexuelle, vous pouvez au moins réduire votre risque en ne participant pas. Rappelez-vous que c'est la demande de sexualité achetée qui est à l'origine du trafic sexuel.
3. **Comprenez votre empreinte d'esclavage.** Si vous vivez aux États-Unis et consommez des biens et des services, il est fort probable qu'un esclave des temps modernes ait travaillé pour produire les biens et services dont vous jouissez. La main-d'œuvre esclave fait souvent partie de la chaîne d'approvisionnement des produits populaires, comme les fruits de mer, le maquillage, les bijoux en diamants et les vêtements à la mode provenant de l'étranger. Allez à [Empreinte de l'esclavage](#) pour déterminer lesquelles de vos habitudes et de vos achats sont les plus susceptibles d'être liées à la traite des personnes. Ces connaissances, à leur tour, peuvent influencer vos choix à mesure que vous avancez.
4. **Boycotter les biens produits par les esclaves.** Bien que vous ne puissiez probablement pas tout savoir sur votre chaîne d'approvisionnement, prenez les mesures qui s'imposent. Boycottez les biens que vous savez susceptibles d'être touchés par l'esclavage et remplacez-les par des produits certifiés [équitables](#). Toutes les industries n'utilisent pas la certification du commerce équitable, mais vous pouvez commencer par les petits achats, comme le café, les soins corporels, le cacao et les vêtements.

5. **Pour en savoir plus et agir.** Il existe une mine d'informations sur la traite des êtres humains, et de nombreux organismes publics et privés prennent des mesures énergiques contre cette violation flagrante des droits de la personne. Jetez un coup d'œil au [projet Polaris](#) pour en savoir plus sur la traite des personnes et sur la façon dont vous pouvez aider à prévenir et à réadapter les victimes aux États-Unis. Vous pouvez également chercher des organismes locaux qui s'efforcent de répondre aux besoins des victimes lorsqu'elles quittent l'industrie.

Mary McCoy, *Money Crashers*

L'exemple ci-dessous reflète la complémentarité entre les différents éléments de la société civile et les autorités gouvernementales.

Encadré 17

Childsafe - Cambodge

ChildSafe est une campagne menée au Cambodge par une organisation non gouvernementale qui rassemble divers acteurs dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. En sollicitant l'aide de chauffeurs de taxi, de chauffeurs de tuk-tuk et de motos-taxis, du personnel d'hôtels, de pensions et de restaurants et de touristes au Cambodge, ChildSafe crée un réseau de personnes clés qui reçoivent une formation continue en matière de protection des enfants. Ces personnes sont en mesure d'identifier les enfants à risque et les comportements suspects des touristes cambodgiens afin que des mesures appropriées puissent être prises.

ONU DC, [Boîte à outils pour lutter contre la traite des personnes](#), Chapitre 9 : Prévention de la traite des personnes (2008).

Exercices

Exercice 1 : Exercice d'introduction

Commencer ce module par une discussion ouverte sur le rôle des organisations de la société civile (OSC) dans la lutte contre la traite des personnes, basée sur les questions suivantes et complétée par d'autres jugées appropriées par l'intervenant.

Questions proposées

- La participation des OSC à la lutte contre la traite est-elle importante et pourquoi ?
- Quels rôles les OSC sont-elles mieux qualifiées que l'État pour jouer ?
- Quels sont les exemples d'OSC qui luttent contre la traite dans votre pays ? D'après ce que vous savez de leurs activités, quelle est leur efficacité ?
- Comment les OSC sont-elles financées ? Considérez-vous les mécanismes de financement comme un facteur pertinent dans l'évaluation de leurs rôles et contributions et pourquoi ?
- Les membres du public font-ils partie de la société civile ? Comment pouvons-nous contribuer individuellement à la lutte contre la traite ? Nos contributions individuelles sont-elles pertinentes ?

L'enseignant devrait inclure dans le débat le fait que les OSC peuvent avoir leurs propres agendas, dynamiques de pouvoir et/ou préjugés politiques.

Exercice 2 : Collaboration entre le Gouvernement et les ONG

Activité proposée

Les étudiants doivent développer un partenariat hypothétique entre le gouvernement et une ONG pour fournir un abri à de grands groupes de victimes de la traite. Cette solution viserait les situations dans lesquelles les services de détection et de répression effectuent des descentes dans des lieux où se trouvent plusieurs victimes de la traite des êtres humains. Il faudrait demander aux étudiants de préparer une liste de sujets et de questions à aborder lors de la négociation d'un accord de partenariat entre les organisations gouvernementales et l'ONG, puis comparer les résultats de l'exercice à ceux de l'encadré 2.

Exercice 3 : Un code de conduite pour les ONG travaillant dans le domaine de la traite des personnes

Conformément à la [Loi type arabe sur la création et le fonctionnement des organisations non gouvernementales \(ONG\)](#) élaborée par le Projet de protection en mai 2014, une ONG doit :

- "Chercher à atteindre ses objectifs spécifiques par des moyens pacifiques et démocratiques dans les limites de cette loi ;
- Veiller à ce que ses ressources soient utilisées efficacement aux fins prévues ;
- S'engager à faire preuve de transparence, de responsabilité et d'ouverture dans toutes ses opérations et activités ;
- Respecter les droits humains fondamentaux de tous ses membres ainsi que des membres de la société ;
- Appliquer le principe de non-discrimination, c'est-à-dire l'égalité de traitement sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ; en particulier la non-discrimination des peuples autochtones, des personnes handicapées, des personnes appartenant à des groupes minoritaires ou autres groupes à risque et des non ressortissants, notamment les apatrides, réfugiés et migrants ;
- Jouir d'une indépendance juridique, administrative et financière et être à l'abri de toute ingérence indue du gouvernement dans ses opérations et ses activités. "

Activité proposée :

Sur la base des principes ci-dessus, élaborer un code de conduite pour les ONG travaillant dans un secteur (prévention, protection ou poursuites) du domaine de la lutte contre la traite des personnes.

Exercice 4 : Médias et traite des personnes

Activité proposée :

Les étudiants doivent faire des recherches sur les campagnes médiatiques visant à lutter contre la traite. En classe, ils doivent présenter ceux qu'ils jugent plus frappants et ceux qu'ils jugent moins efficaces, en expliquant leurs raisons. Pour en savoir plus sur les campagnes médiatiques, voir le Module 7 sur la prévention de la traite des personnes.

Exercice 5 : Compagnies aériennes engagées dans la lutte contre la traite des personnes

Les compagnies aériennes sont invitées à intensifier la lutte contre la traite des êtres humains :

"CANCUN, Mexique (Reuters) - Les compagnies aériennes sont invitées à former davantage d'agents de bord pour aider à prévenir la traite des personnes, en plaçant le personnel de cabine en première ligne dans la lutte contre l'exploitation sexuelle et l'esclavage. Les dirigeants des compagnies aériennes qui se réuniront au Mexique seront informés par l'agence des Nations Unies responsable de la lutte contre ce crime largement caché, qui, selon les Nations Unies, rapporte aux passeurs 150 milliards de dollars de profits par an. "Nous voulons que les compagnies aériennes se joignent à nos campagnes et à nos initiatives afin de rendre visibles la traite des êtres humains et le trafic illégitime de migrants ", a déclaré Felipe De La Torre, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), à Reuters avant la réunion de l'Association du transport aérien international (IATA) du 4 au 6 juin.

Selon l'Organisation internationale du travail, près de 21 millions de personnes sont soumises au travail forcé, ce qui signifie que trois personnes sur 1 000 sur la planète sont réduites en esclavage à tout moment. Dans une affaire qui a été portée à l'attention du public en février, une hôtesse de l'air d'Alaska Airlines a aidé à sauver une adolescente d'un trafic présumé à bord d'un vol intérieur américain en 2011 en lui laissant un mot dans les toilettes. Shelia Frederick a déclaré à NBC TV que ses soupçons avaient été éveillés par l'apparence décoiffée de la jeune fille par rapport aux vêtements intelligents et à l'attitude contrôlante de son compagnon masculin plus âgé. Le pilote a alerté la police qui a arrêté l'homme à son arrivée.

Plus de 70 000 membres du personnel des compagnies aériennes américaines ont été formés à l'identification des passeurs et de leurs victimes dans le cadre de l'initiative Blue Lightning, lancée en 2013 avec le soutien de JetBlue, Delta Air Lines et autres. Cette formation est depuis devenue obligatoire. Mais Nancy Rivard, une ancienne hôtesse de l'air saluée comme l'une des pionnières de cette formation, a déclaré que le programme fédéral américain est mal financé et que la majorité des compagnies aériennes étrangères commencent à peine à se concentrer sur ce problème. "Cela existe dans tous les pays du monde. Il y a place à l'amélioration, mais au moins nous commençons à apporter des changements ", a déclaré Rivard, fondateur de Airline Ambassadors International. "La formation en ligne actuelle ne va pas assez loin ", a-t-elle ajouté.

Reuters et [Airlines invitées à intensifier la lutte contre la traite des êtres humains](#) (5 juin 2017)

Les compagnies aériennes lancent une initiative pour endiguer la traite des personnes 32 milliards de dollars

Alors que l'esclavage moderne se pratique en Libye et dans d'autres pays où plus de 20 000 Nigériens sont actuellement piégés, l'Association du transport aérien international (IATA) a déclaré avoir reçu

l'approbation de ses compagnies aériennes membres pour lancer une initiative qui permettra à l'industrie aérienne de soutenir les initiatives gouvernementales visant à lutter contre ce problème.

Le groupe l'a décrit comme une entreprise transnationale de 32 milliards de dollars par an et, selon le département d'État américain, c'est le crime qui connaît la croissance la plus rapide. Par conséquent, l'association, l'Airports Council International (ACI) et d'autres partenaires de l'industrie de l'aviation lanceront une campagne de sensibilisation à la traite des personnes au cours du premier trimestre de l'année prochaine, a récemment déclaré Tim Colehan, directeur adjoint des Affaires extérieures de l'IATA, à New Telegraph lors de la journée annuelle des médias organisée par cette association. Les principaux indicateurs de la traite des personnes comprennent les passagers qui ne contrôlent pas leurs propres documents de voyage, qui ont peur ou qui sont nerveux, qui racontent des histoires répétées ou incohérentes ou qui ont des doutes sur leur destination.

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'IATA et du Sommet mondial du transport aérien de juin à Sydney, en Australie, l'association s'était engagée à proposer une résolution pour que les compagnies aériennes membres s'engagent à "dénoncer ce crime horrible et à faire ce que nous pouvons pour les aider dans la lutte. "A l'insu de nombreux voyageurs, les avions qu'ils empruntent pourraient être des véhicules pour la traite des êtres humains. Les trafiquants peuvent se cacher à la vue de tous, tant que les gens ne savent pas où les trouver.

La traite des êtres humains est une menace au Nigeria. Au fil des ans, cette menace a été le défi de nombreuses familles et de nombreux pays alors que des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont la proie de trafiquants qui leur promettent une vie meilleure loin de chez eux. Les femmes et les enfants nigériens sont soumis à la prostitution forcée dans toute l'Europe. Le pays est décrit comme un point de transit pour les enfants ouest-africains soumis au travail forcé dans les mines de granit du pays et pour les enfants et les femmes soumis au trafic sexuel.

Un rapport indique que les femmes et les filles nigérianes sont soumises à la prostitution forcée dans toute l'Europe. Des femmes et des enfants nigériens sont également recrutés et transportés vers des destinations en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie centrale, où ils sont retenus captifs dans le commerce du sexe ou dans le travail forcé. Les gangs nigériens soumettent un grand nombre de femmes nigérianes à la prostitution forcée en République tchèque et en Italie. Colehan a déploré que l'ampleur du crime soit vraiment épouvantable, ajoutant que selon les dernières estimations de l'Organisation internationale du travail, 25 millions de personnes sont victimes de la traite chaque année, disant que "c'est plus que la population de l'Australie". Selon lui, "c'est une entreprise transnationale de 32 milliards de dollars par an et, selon le Département d'Etat américain, c'est le crime qui connaît la croissance la plus rapide". Il a déclaré que les gouvernements et les services de détection et de répression avaient la responsabilité d'identifier, d'appréhender et de poursuivre les personnes impliquées dans la traite.

Il a réprimandé les compagnies aériennes en disant que les services aériens, qui offrent tant d'avantages sociaux et économiques, pourraient également être utilisés à mauvais escient par les trafiquants comme moyen de transport des victimes. "La traite des êtres humains peut avoir lieu à la vue de tous. Beaucoup d'entre vous se sont rendus à Genève pour cette réunion. Quelqu'un assis

à côté de vous ou quelques rangs plus tôt pourrait-il être victime de la traite des personnes ? Comment le savez-vous ? "Repérer les signes d'un trafic potentiel ne sera visible que pour ceux qui auront été entraînés à ouvrir les yeux pour le voir." Mme Colehan a révélé qu'on était de plus en plus conscient du fait que le personnel en contact direct avec la clientèle des compagnies aériennes et des aéroports peut jouer un rôle d'appui à l'application de la loi en étant formé pour identifier les signes d'un trafic potentiel et signaler leurs soupçons. "Les gouvernements et les services de détection et de répression ont la responsabilité d'identifier, d'appréhender et de poursuivre les personnes impliquées dans la traite, a souligné Mme Colehan. "Mais c'est un problème pour les compagnies aériennes parce que les services aériens peuvent être utilisés à mauvais escient comme moyen de transport des victimes. La traite des êtres humains peut se produire à la vue de tous", a-t-il ajouté. Plus de 70 000 membres du personnel des compagnies aériennes américaines ont été formés à l'identification des passeurs et de leurs victimes dans le cadre de l'initiative Blue Lightning, lancée en 2013 avec le soutien de JetBlue, Delta Air Lines et autres.

New Telegraph, [Airlines launch initiative to stem \\$32bn human trafficking trade](#) (12 décembre 2017)

Questions proposées pour la discussion :

Vous avez été choisi comme conseiller de l'industrie du transport aérien sur les moyens d'engager les compagnies aériennes dans la lutte contre la traite des personnes. Quelles recommandations feriez-vous pour engager l'industrie du transport aérien dans la lutte contre la traite des personnes et quelles mesures jugez-vous importantes pour former le personnel des compagnies aériennes à la lutte contre la traite des personnes ?

Exercice 6 : Le rôle des entreprises dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme

Le tourisme sexuel impliquant des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants sont en hausse. Les entreprises peuvent aider à le combattre

À la tombée de la nuit à Cartagena de Indias, en Colombie, l'environnement coloré de la ville se transforme en terrain de jeu à la tombée de la nuit. Parmi les scènes animées de restaurants, de bars, de pistes de danse, de musique et de soirées nocturnes, l'un des secrets les plus sombres de la ville est caché : son industrie du tourisme sexuel en pleine expansion.

Tout le long du mur historique de la ville, les prostituées attendent patiemment dans leurs endroits habituels, les trafiquants font des affaires dans les ruelles nocturnes, et les locaux disent que vous pouvez acheter n'importe quoi ou n'importe qui si vous pouvez payer pour cela. Ces transactions impliquent souvent des rapports sexuels avec des mineurs.

Le tourisme sexuel est en augmentation dans le monde entier, mais sa progression a été particulièrement forte dans les pays d'Amérique latine. Les destinations touristiques telles que Rio au Brésil, Cancun au Mexique et les plages de la République dominicaine, du Costa Rica, du Guatemala et du Honduras attirent souvent les touristes non seulement pour leur climat, leur nature et leur culture, mais aussi pour leur accès facile et bon marché au sexe. Les grands événements sportifs, les enterrements de vie de garçon, les conférences d'affaires, les forums et autres événements impliquant principalement des hommes sont régulièrement associés à une demande de services sexuels.

Bien que la législation sur la prostitution varie d'un pays à l'autre, la demande croissante de services sexuels a propulsé une industrie du sexe qui fonctionne largement dans l'ombre et utilise des méthodes coercitives pour forcer les gens à la prostitution. Les victimes sont principalement des femmes et des enfants, tandis que les autochtones, les migrants et les personnes LGBT sont particulièrement vulnérables. Les conditions de pauvreté, de discrimination, de violence, de faible niveau d'éducation, d'immigration illégale et d'absence d'application de la loi dans ces pays permettent aux trafiquants d'exploiter et de développer leurs activités.

Même si, ces dernières années, les pays d'Amérique latine ont déployé des efforts considérables pour lutter contre l'exploitation sexuelle, notamment en adoptant des lois contre l'esclavage, en allouant des ressources à des programmes spéciaux et en créant des partenariats avec des ONG, le problème est toujours présent et met en danger des milliers de vies. Selon le rapport 2017 du Département d'État américain [sur la traite des personnes](#), la majorité des pays d'Amérique latine ne satisfont pas pleinement aux normes de lutte contre ce crime.

La prolifération du trafic sexuel et du tourisme sexuel impliquant des enfants en Amérique latine est préjudiciable et dangereuse non seulement pour ses victimes, mais aussi pour toute la région, car elle affaiblit l'état de droit, met en danger la vie de leurs citoyens, menace la sécurité des entreprises et compromet le développement économique et social des pays. Il est donc impératif que tous les secteurs de la société prennent des mesures immédiates pour l'éradiquer. Les gouvernements nationaux et locaux sont au cœur de ces efforts ; néanmoins, le secteur privé a un rôle important à jouer dans la lutte contre la criminalité.

La plupart des actions menées par les entreprises dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains ont été orientées vers les dons philanthropiques ou la formation de leurs employés à reconnaître les victimes, à dénoncer le crime et à coopérer avec les autorités.

Bien qu'il s'agisse là de progrès importants en la matière, il reste encore beaucoup à faire pour reconnaître les employés, les directeurs et les parties prenantes des entreprises, en tant que consommateurs de services sexuels qui sont, dans certains cas, illicites. Les récents mouvements contre le harcèlement sexuel et les abus sexuels ont mis en lumière un système qui permet aux abus de pouvoir de rester impunis pour protéger des intérêts privés. C'est encore pire lorsque la victime vit dans une situation d'exploitation, est un enfant ou n'a pas accès à la justice.

La culture d'entreprise qui a permis ou, dans certains cas, encouragé la perception de certains êtres humains en tant qu'objets sexuels ou biens échangeables, doit changer. L'image, les relations internes et les opérations de l'entreprise en bénéficieront, et la société en bénéficiera davantage. Voici six mesures que les entreprises peuvent prendre à l'interne pour lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et l'exploitation sexuelle.

1. Renseignements

Sensibiliser et développer des programmes de formation spécifiques sur les dangers du trafic sexuel et des rapports sexuels avec des mineurs, informer les employés sur la législation en matière de prostitution dans différents pays, lorsqu'ils voyagent à l'étranger.

2. Responsabilisation

Dans le tourisme sexuel, l'auteur tend à être un étranger qui quitte le pays après avoir commis le crime. Cela représente une difficulté majeure pour l'enquête et la poursuite. Bien que la législation des pays soit limitée par leurs frontières nationales, les entreprises peuvent coopérer à l'enquête, partager des informations clés et rendre les employés responsables à l'interne pour inconduite sexuelle, même si le crime n'a pas été commis dans le pays d'origine de l'employé.

3. Politiques de l'entreprise

Exiger des déclarations signées dans lesquelles l'employé doit déclarer qu'il ne s'est pas sciemment livré à l'exploitation sexuelle d'enfants.

4. Suivi des transactions

Bien que cela soit surtout le fait d'entreprises du secteur financier, toute entreprise qui fournit à ses employés un compte bancaire d'entreprise peut retracer des schémas anormaux de transactions effectuées à certaines heures de la nuit, ou pour de grosses sommes d'argent.

5. Partenariats

Coopérer avec les autorités, les ONG, les institutions et les individus qui luttent contre le trafic sexuel. Créer des espaces de dialogue pour partager les stratégies et les pratiques de lutte contre la traite.

6. Soutenir les survivants

Les victimes de la traite qui ont été secourues ont tendance à retomber dans la prostitution et d'autres activités illicites parce qu'elles souffrent de discrimination et qu'elles sont exclues de la société. Les entreprises peuvent créer des programmes spéciaux pour aider les victimes de la traite, leur offrir des stages et des emplois et les aider à se réinsérer dans la société.

On pense généralement qu'une entreprise ne s'attaque à l'inconduite sexuelle de ses employés, administrateurs ou parties prenantes que lorsqu'elle cause un scandale qui menace la réputation de l'entreprise. Mais - alors que la demande de tourisme sexuel augmente et qu'une grande partie des enfants grandissent dans la pauvreté et la violence où ils sont la proie facile des trafiquants - l'Amérique latine met en péril son propre avenir. C'est pourquoi les entreprises ayant des activités dans la région doivent prendre des mesures immédiates. La culture d'entreprise doit changer avant le prochain scandale sexuel, pas après.

Le Forum économique mondial, le [tourisme sexuel impliquant des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants sont en hausse. Les entreprises peuvent aider à le combattre](#) (9 mars 2018)

Activité proposée :

Lisez l'article ci-dessus et identifiez les entreprises de votre pays qui sont engagées dans la lutte contre le trafic sexuel des enfants et le tourisme sexuel. Discutez de toute bonne pratique que vous pourriez partager avec vos camarades de classe.

Exercice 7 : L'hôtellerie

"Les hôtels sont la clé de la lutte contre la traite des êtres humains :

Alors que la saison de ski s'intensifie à Beaver Creek, au Colorado, environ 120 employés saisonniers du Ritz-Carlton Bachelor Gulch se sont réunis dans une série de salles de réunion haut de gamme pour une formation d'intégration. L'ordre du jour portait sur les règles et les attentes de l'hôtel, les visites de l'immeuble et le bon service à la clientèle. Et comment repérer un esclave, aussi. "Si un invité paie en argent comptant ou demande une chambre avec accès à une sortie, c'est un signal d'alarme ", a déclaré Wendy Hunter, entraîneuse de l'équipe Ritz-Carlton, en faisant les cent pas devant un petit groupe d'employés. Derrière elle se tenait un grand écran montrant l'image d'une jeune fille et une liste de signes de trafic d'êtres humains qu'elle a cochés. Un invité parle-t-il au nom d'une autre personne de son groupe ? Ou semblent-elles trop protectrices à leur égard ? Peut-être qu'il s'attarde à l'extérieur de leur chambre pendant de longues périodes de temps ? C'est le moment de parler plus fort, dit Hunter. L'hôtel Ritz-Carlton, situé dans le quartier chic de Beaver Creek, où le prix des chambres se situe entre 480 \$ et 700 \$ la nuit, n'est pas nécessairement le premier endroit où les trafiquants d'êtres humains pourraient traîner. Mais les hôtels et les motels sont des endroits de choix pour la traite des personnes, et le Ritz-Carlton n'est pas à l'abri. "Ce n'est pas seulement les hôtels bas de gamme - ce problème est endémique ", explique Charles Spitz, avocat de Philadelphie, qui suit la question en tant que responsable du département hospitalité chez Post & Schell PC.

L'esclavage moderne est beaucoup plus répandu qu'on ne le pense. Selon certaines estimations, 24,9 millions de personnes dans le monde seraient victimes du travail et de la traite sexuelle, selon l'Organisation internationale du travail. Hunter a raconté l'histoire d'une famille qui louait un condo, et le personnel du centre de villégiature a découvert qu'ils avaient réduit en esclavage un couple étranger pour faire leur ménage et d'autres tâches. "Ils portaient les mêmes vêtements jour et nuit et avaient l'air mal nourris."

Des hôtels comme Marriott International, propriétaire de la marque Ritz-Carlton, ont de bonnes raisons de s'attaquer à ce problème. La traite des personnes est une question brûlante qui peut coûter de l'argent et détruire la réputation des entreprises. "Dans ce climat d'agression sexuelle et le mouvement #MeToo, c'est dans l'esprit de tous ceux à qui je parle dans l'industrie de l'hôtellerie, dit

Spitz, parce que personne ne veut être connu comme l'hôtel où le trafic a lieu. Une victime de la traite des personnes de 14 ans a intenté une poursuite plus tôt cette année contre le Roosevelt Inn de Philadelphie pour avoir prétendument fermé les yeux pendant qu'elle était victime de traite sexuelle. Ça a déclenché une chaîne d'autres costumes : Houston ce printemps, une mère a intenté une poursuite contre le Plainfield Inn, alléguant que le motel savait que sa fille de 21 ans y avait fait l'objet d'un trafic depuis deux ans avant de se présenter morte à moins de 10 milles de là. Et il y a quatre autres procès intentés par des victimes qui accusent l'America's Best Value Inn de Salisbury, au Maryland, de savoir qu'elles y avaient été détenues contre leur gré et qu'elles avaient été forcées d'avoir des relations sexuelles avec des hommes - des critiques sur des sites de voyage se sont même plaintes de la prostitution qui s'y trouvait. Les compagnies aériennes sont également à l'affût : Delta Airlines a publié un article dans son magazine de bord, vantant sa propre formation de 54 000 employés et encourageant les voyageurs fréquents à donner des miles aux victimes qui doivent rentrer chez elles en avion ou qui doivent se rendre en justice.

Des panneaux d'affichage anti-trafic apparaissent dans les aéroports et les relais routiers, le FBI reçoit une formation sur les techniques d'interrogatoire dans les cas de trafic, et les législateurs en tiennent compte. Une loi de la Pennsylvanie prévoit maintenant la responsabilité civile des hôtels, et des dizaines d'États ont déjà adopté des lois pour lutter contre la traite des personnes. L'État du Connecticut a adopté une loi obligeant les hôtels et les motels à former leurs employés afin qu'ils puissent identifier les situations potentielles de trafic. Les programmes de formation pourraient également protéger un hôtel s'ils sont poursuivis en justice, dit M. Spitz, parce qu'ils peuvent se présenter devant un jury en prétendant qu'ils avaient un plan et qu'ils ont pris des mesures pour prévenir la traite. L'an dernier, Marriott a embauché son premier directeur des droits de la personne, Tu Rinsche, qui a créé une formation obligatoire de sensibilisation à la traite des personnes pour les 678 000 personnes qui portent l'insigne Marriott, y compris le Moxy, le Ritz-Carlton, le Saint-Régis et Courtyard. Au cours des six premiers mois, l'entreprise a formé plus de 100 000 personnes.

Marriott International n'a pas voulu dire combien elle dépense pour cet effort, mais elle a offert une subvention non divulguée à ECPAT-USA, un organisme sans but lucratif qui cherche à mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants et qui a intégré des personnes dans les bureaux de Marriott International pour collaborer au programme de formation. Depuis, Marriott a offert gratuitement sa formation à l'État du Connecticut et à l'American Hotel & Lodging Association. Le projet Polaris, une organisation à but non lucratif basée à Washington, qui gère une ligne d'assistance téléphonique pour les cas présumés de traite, a recensé 1 434 cas dans des hôtels et des motels entre 2007 et 2015 et a identifié 1 867 victimes. Seulement 22 % des appels de cas dans les hôtels et les motels ont été faits par des victimes. "Nous devons regarder derrière les appels d'intrusion, de vagabondage et de violence familiale pour voir les gens se cacher à la vue de tous, et les affaires ont un rôle important à jouer ", dit John Richmond, directeur fondateur du Human Trafficking Institute, qui lutte contre l'esclavage moderne et forme des agents du FBI aux questions des entrevues pour ces cas.

Alors, est-ce que la formation des cameramen, des préposés à l'accueil et des aides ménagères aide vraiment ? En général, oui, dit Brad Myles, président du projet Polaris. Les hôtels misent beaucoup sur leurs employés pour qu'ils mènent des activités douteuses en amont de la chaîne alimentaire. "Cela fait partie du processus visant à faire en sorte que l'hôtel ouvre les yeux sur ce qui peut arriver,

mais ce n'est pas un slam dunk ", dit-il. Plus les entreprises légitimes, comme les banques, les hôtels - même les hôtes d'Airbnb - peuvent empêcher les trafiquants de surfer sur leurs actifs, plus les trafiquants seront à risque, selon Myles. Airbnb s'est associée à Polaris pour sensibiliser ses hôtes à la traite des personnes. Cependant, la plupart des efforts en cours ne suffiront peut-être pas à résoudre le problème, prévient Kimberly Mehlman-Orozco, spécialiste de la lutte contre la traite et auteur du livre, *Hidden in Plain Sight : Les esclaves américains du nouveau millénaire*. Très peu d'auteurs sont poursuivis. Pire encore, les victimes sont criminalisées pour des accusations telles que la prostitution. Même si une personne est secourue, il n'y a pas assez de services pour répondre à ses besoins en matière de counselling, de logement ou d'emploi. Bien que la formation des employés soit une bonne chose, dit Mehlman-Orozco, des recherches empiriques doivent être effectuées pour analyser les résultats et le contenu des programmes de formation. À l'heure actuelle, il n'existe aucune preuve permettant de savoir quelles formations, s'il y en a, entraînent une augmentation significative de l'identification des incidents de traite des personnes. "Et encore moins, nous ne connaissons pas l'issue des cas suspects, dit-elle.

Rische, de Marriott International, indique qu'au cours des trois premiers mois de formation, deux cas signalés de traite de personnes ont été portés à l'attention de la direction de l'hôtel et ont mené directement au sauvetage des victimes. "Ça a eu beaucoup d'impact", dit-elle. Le sujet a retenu l'attention des nouveaux employés du Ritz-Carlton lors de la récente session d'intégration. Ils ont interrogé Hunter sur toute une série de sujets. Que faire si un gestionnaire n'est pas disponible ? On les interroge si on a des soupçons ? Devrions-nous prendre des photos si nous avons des soupçons ? "Absolument pas", répondit Hunter en réponse aux photos. Elle a insisté sur la sécurité des invités et des employés jusqu'à ce que la police puisse enquêter. Son conseil de base était le suivant : Faites confiance à vos tripes, dites-le à un gestionnaire, n'alertez pas vos soupçons ou n'essayez pas de gérer une situation par vous-même. "C'est à vous de dire quelque chose à un manager, même si vous n'en êtes pas sûr."

Plusieurs de ces employés de Ritz-Carlton suivront une deuxième séance de formation plus approfondie, selon leur ministère, au cours de leur premier mois de travail. Une formation spécifique pour les femmes de ménage, par exemple, inclurait des signes d'avertissement, par exemple un invité leur demandant de changer les draps plusieurs fois par jour, et s'il y a plusieurs préservatifs dans la poubelle. L'équilibre pour les compagnies hôtelières comme Marriott International est de respecter la vie privée des clients et de faire preuve de diligence. "S'ils sont là depuis trois jours, nous devons les surveiller ", a dit M. Hunter aux nouveaux employés. Rinsche, qui a travaillé directement avec d'anciens esclaves du Corps de la paix en Mauritanie il y a une quinzaine d'années, a déclaré que ce type de sensibilisation est essentiel pour lutter contre la traite. "Nos entreprises sont exploitées, dit-elle, et nous pouvons jouer un rôle positif sur une question épineuse. "

Une entreprise rapide, des [hôtels sont essentiels dans la lutte contre la traite des êtres humains](#) (21 décembre 2017)

Activité proposée :

Élaborer un plan d'action pour l'industrie hôtelière détaillant les mesures qu'elle pourrait adopter pour lutter contre la traite des personnes.

Exercice 8 : Une histoire de survivant

L'exercice suivant se penche sur l'histoire d'une survivante de la traite, Nadia Murad, qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2018. L'encadré ci-dessous est tiré d'un article paru dans The Guardian, écrit par Mme Murad.

J'étais une esclave sexuelle d'Isis. Je raconte mon histoire parce que c'est la meilleure arme que j'ai (The Guardian, 2018)

"Le marché aux esclaves a ouvert la nuit. Nous pouvions entendre l'agitation en bas où les militants s'enregistraient et s'organisaient, et quand le premier homme est entré dans la pièce, toutes les filles ont commencé à crier. C'était comme la scène d'une explosion. Nous avons gémi comme si nous étions blessés, nous nous sommes accroupis et avons vomi sur le sol, mais rien n'a arrêté les militants. Ils ont fait le tour de la pièce, nous regardant fixement, pendant que nous criions et mendions. Ils se tournèrent d'abord vers les plus belles filles, leur demandant leur âge et examinant leurs cheveux et leur bouche. "Ils sont vierges, n'est-ce pas ?" demandèrent-ils à un garde, qui hocha la tête et dit : "Bien sûr !" comme un commerçant qui est fier de son produit. Maintenant, les militants nous touchaient où ils voulaient, passant leurs mains sur nos seins et nos jambes, comme si nous étions des animaux.

C'était le chaos pendant que les militants parcouraient la salle, balayaient les filles et posaient des questions en arabe ou en turkmène.

"Calmez-vous !", les militants n'arrêtaient pas de nous crier dessus. "Tais-toi !" Mais leurs ordres nous ont fait crier plus fort. S'il était inévitable qu'un militant m'emmène, je ne lui faciliterais pas la tâche. J'ai hurlé et crié, giflant des mains qui m'ont tendu la main pour me peloter. D'autres filles faisaient la même chose, enroulant leur corps en boules sur le sol ou se jetant sur leurs sœurs et leurs amies pour essayer de les protéger.

Pendant que j'étais allongé là, un autre militant s'est arrêté devant nous. C'était un militant de haut rang nommé Salwan qui était venu avec une autre fille, une autre jeune Yazidi de Hardan, qu'il avait prévu de déposer à la maison pendant qu'il faisait ses courses pour la remplacer. "Debout," dit-il. Quand je ne l'ai pas fait, il m'a frappé. "Toi ! La fille à la veste rose ! J'ai dit, debout !"

Ses yeux étaient enfoncés profondément dans la chair de son large visage, qui semblait presque entièrement couvert de poils. Il n'avait pas l'air d'un homme, mais d'un monstre.

Attaquer Sinjar[dans le nord de l'Irak] et prendre des filles pour en faire des esclaves sexuelles n'était pas une décision spontanée prise sur le champ de bataille par un soldat avide. L'État islamique a tout planifié : comment ils allaient venir chez nous, ce qui rendait une fille plus ou moins précieuse, quels militants méritaient un sabaya[esclave sexuel] comme incitation et qui devaient payer. Ils ont même parlé de sabaya dans leur magazine de propagande sur papier glacé, Dabiq, afin d'attirer de nouvelles recrues. Mais Isis n'est pas aussi originale que ses membres le pensent. Le viol a été utilisé tout au long de l'histoire comme une arme de guerre. Je n'aurais jamais pensé que j'aurais quelque chose en commun avec les femmes au Rwanda - avant tout cela, je ne savais pas qu'il existait un pays appelé le Rwanda - et maintenant je suis liée à elles de la pire façon possible, en tant que victime d'un crime de guerre dont il est si difficile de parler que personne au monde ne fut poursuivi pour l'avoir commis que 16 ans seulement avant qu'Isis arrive à Sinjar.

Au rez-de-chaussée, un militant enregistrait les transactions dans un livre, inscrivant nos noms et les noms des militants qui nous ont emmenés. J'ai pensé à la façon dont Salwan m'avait prise, à sa force et à la facilité avec laquelle il pouvait m'écraser à mains nues. Peu importe ce qu'il a fait, et peu importe combien j'ai résisté, je ne serais jamais capable de le repousser. Il sentait les œufs pourris et l'eau de Cologne.

Je regardais le sol, les pieds et les chevilles des militantes et des filles qui marchaient près de moi. Dans la foule, j'ai vu une paire de sandales et de chevilles d'homme maigres, presque féminines, et avant de pouvoir penser à ce que je faisais, je me suis jetée vers ces pieds. J'ai commencé à mendier. "S'il te plaît, emmène-moi avec toi", j'ai dit. "Fais ce que tu veux, je ne peux pas partir avec ce géant." Je ne sais pas pourquoi le maigre a accepté, mais en me regardant, il s'est tourné vers Salwan et a dit : "Elle est à moi." Salwan ne s'est pas disputé. L'homme maigre était juge à Mossoul et personne ne lui a désobéi. J'ai suivi l'homme mince jusqu'au bureau. "Quel est votre nom ?" m'a-t-il demandé. Il parlait d'une voix douce mais désagréable. "Nadia", j'ai dit, et il s'est tourné vers le registraire. L'homme a tout de suite semblé reconnaître le militant et a commencé à enregistrer nos informations. Il a dit nos noms en les écrivant - "Nadia, hadji Salman" - et quand il a prononcé le nom de mon ravisseur, j'ai cru entendre sa voix vaciller un peu, comme s'il avait peur, et je me suis demandé si j'avais fait une énorme erreur.

Nadia Murad a finalement échappé à ses ravisseurs d'Isis. Elle a été sortie clandestinement d'Irak et, au début de 2015, elle est partie en tant que réfugiée en Allemagne. Plus tard dans l'année, elle a commencé à faire campagne pour sensibiliser le public à la traite des êtres humains".

Nadia Murad. [The Guardian](#) (2018)

Activité proposée :

Réfléchissez à l'histoire de Nadia Murad et décrivez comment les survivants de la traite, en tant que membres de la société civile, peuvent contribuer aux efforts de lutte contre la traite.

Structure de classe recommandée

- **Brise-glace** et accrocheur : Débat **ouvert** (env. 15 minutes)
- **Exposé** en accord avec le sujet décrit dans l'aperçu du module (env. 85 minutes)
- **Pause** (10 minutes)
- **Exercices** (60 minutes) : Les exercices doivent être assignés et complétés comme suit :
 - La classe sera divisée en petits groupes, chacun se verra assigner l'un des "Exercices" proposés (c'est à l'enseignant de décider s'il doit recourir à tous les "Exercices" proposés ou se concentrer sur un ou plusieurs) ;
 - Chaque groupe devrait examiner une étude de cas ou un problème de fait et préparer les réponses aux questions posées (15 minutes) ;
 - Chaque groupe présente ses réponses au reste de la classe et la parole est ouverte à la discussion (environ 2-5 minutes par groupe).
 - Récapitulation par l'enseignant (5 minutes).

NOTE : La structure de classe proposée n'est qu'indicative. Étant donné que les connaissances préalables des étudiants et leur exposition à ces questions varient considérablement, les enseignants devraient adapter le contenu ainsi que la durée suggérée pour chaque composante du module, en fonction du contexte éducatif et social, des besoins de l'auditoire et d'autres facteurs appropriés.

Lecture de base

- [Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains](#), 2005
- Fédération internationale Terre des Hommes (2007), [A handbook on planning projects to prevent child trafficking](#) (2007).
- Freedom Collaborative (2017), [Code de conduite pour les ONG étrangères enquêtant sur la traite des êtres humains et l'exploitation des enfants et participant au sauvetage des victimes.](#)
- Godsey, Nathan (2011). "[La prochaine étape : Why Non-Governmental Organizations Must Take A Growing Role In The New Global Anti-Trafficking Framework](#)", 8 *Regent Journal Of International Law* 27.
- Gouvernement des Pays-Bas (2016), [Manuel à l'intention des experts sur la coopération multidisciplinaire contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail.](#)
- Sherman, Sheldon, Jennifer A.L. (2012). "[Le P manquant" : Prosecution, Prevention, Protection, and Partnership In The Trafficking Victims Protection Act](#)", 117 *Penn State Law Review* 443.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2008). [Comprendre la traite des personnes dans la région MENA.](#) Chapitre 9 : Prévention de la traite des personnes.
- Projet de protection (2014), [Loi type arabe sur la création et le fonctionnement des organisations non gouvernementales \(ONG\)](#)
- Todres, Jonathan (2012). "[The Private Sector's Pivotal Role in Combating Human Trafficking](#)",33 *Michigan Journal of International Law* 53.
- ONUDC (2018). [Rapport mondial sur la traite des personnes.](#) Vienne : ONU
- [Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée](#), 2000
- [Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants](#), 2000

Lecture avancée

- Bang, Naomi Jiyoung (2014). "[Lancer un grand filet pour attraper de gros poissons : A Comprehensive Initiative to Reduce Human Trafficking in the Global Seafood Chain](#)", *17 University of Pennsylvania Journal of Law and Social Change* 221
- Beatty, Sasha (2016). "[Justice par procuration : Combatting Forced Labour in the Greater Mekong Subregion by Holding US Corporations Liable](#)", *49 Vanderbilt Journal of Transnational Law* 1109
- De Shalit, Anne, Heynen, Robert et van der Meulen, Emily (2014). "Traite des êtres humains et mythes médiatiques : Federal Funding, Communication Strategies, and Canadian Anti-Trafficking Programs ", *39 Revue canadienne de communication* 385.
- Ezell, Laura (2016). "Human trafficking in multinational supply chains : a corporate director's fiduciary duty to monitor and eliminate human trafficking violations", *69 Vanderbilt Law Review* 499
- Foerster, Amy (2009). "Contested Bodies", *11 International Feminist Journal of Politics* 151
- George, Erika R et Smith, Scarlett R (2013). "[En bonne compagnie : How Corporate Social Responsibility Can Protect Rights and Aid Efforts To End Child Sex Trafficking And Modern Slavery](#)", *46 New York University Journal of International Law and Politics* 55
- Gulati, Girish (2011). "News Frames and Story Triggers in the Media's Coverage of Human Trafficking", *12 Human Rights Review* 363
- Henriksen, Sofie (2018). "Consommer la vie après la traite des êtres humains", *10 Revue de la lutte contre la traite des êtres humains* 14
- Houston-Kolnik, Jaclyn, Soibatian, Christina et Shattell, Mona (2017). "Advocates' Experiences With Media and the Impact of Media on Human Trafficking Advocacy", *32 Journal of Interpersonal Violence* 1
- Limoncelli, Stephanie (2016). "Que font les ONG de lutte contre la traite dans le monde ? Findings from a Global Study", *2 Journal of Human Trafficking* 316
- Noyori-Corbett, Chie et Moxley, David (2018). "Addressing female sex trade human trafficking in Japan through NGO advocacy networks", *61 International Social Work* 954
- O'Brien, Sofie (2018). "Human Trafficking and Heroic Consumerism", *7 International Journal for Crime, Justice, and Social Democracy* 51
- Pajnik, Mojca (2010). "Media Framing of Trafficking", *12 International Feminist Journal of Politics* 45
- Pati, Roza (2014). "[Rassembler les forces du bien : Religion and the Fight Against Human Trafficking](#)", *9 Intercultural Human Rights Law Review* 1
- Planitzer, Julia (2016). "Traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail : La déclaration obligatoire par les entreprises peut-elle prévenir la traite des personnes ? " *34 Netherlands Quarterly of Human Rights* 318

- Rousseau, David (2018). "Des victimes passives aux partenaires dans leur propre réintégration : Civil society's role in empowering returned Thai fishermen", *10 Anti-Trafficking review 1*
- Schloenhardt, Andreas et Hunt-Walshe, Rose (2012). "The Role of Non-Governmental Organisations in Australia's Anti-Trafficking in Persons Framework", *36 University of Western Australia Law Review 57*
- Yea, Sallie (2017). "[Aider de la maison : Singaporean youth volunteers with migrant-rights and human-trafficking NGOs in Singapore](#)", *The Geographical Journal*

Autres sources

- Alsever, Jennifer (2017). Les [hôtels sont la clé de la lutte contre la traite des êtres humains](#), *Fast Company*
- BBC (2013). "[Des religieuses catholiques américaines critiquées dans le rapport du Vatican sur la LCWR](#)".
- Carrillo, Kevin (2014). [Sabre Corporate Responsibility Facebook Page to Change to Sabre Corporation](#)", *Sabre*
- Cohen, Stefanie (2017). [Ma vie d'esclave sexuel d'ISIS - et comment je me suis échappé](#)", *New York Post*
- Currier, Cora (2017). [Flimsy Evidence and Fringe Sources Land People on Secretive Banking Watchlist](#)", *The Intercept*
- Felix de la Luz, Maria Fernanda (2018). Le [tourisme sexuel impliquant des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants sont en hausse. Les entreprises peuvent aider à le combattre](#)", *Forum économique mondial*
- Freedom Collaborative (2017). "[Code de conduite pour les ONG étrangères. Enquêter sur la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants et participer au sauvetage des victimes](#)".
- Gallagher, Anne et de Rover, Cees (2015). "[À la poursuite des marchands d'esclaves : A Law Enforcement Perspective on Operation Underground Railroad](#)", *Huffington Post*
- Hannum, Ann Barger (2014). Le [tourisme sexuel en Amérique latine](#) ", *Re Vista*
- Jackman, Tom (2016). [Chasser les trafiquants sexuels à l'étranger - en se faisant passer pour des clients](#)", *Washington Post*
- John Hopkins, School of Advanced International Studies et autres (2013). [Comprendre la traite des personnes dans la région MENA : les causes, les formes, les itinéraires et les mesures de lutte contre une violation grave des droits humains. Le projet de projection](#)
- Mest, Elliott (2018), "[Marriott, partenaire d'ECPAT-USA pour lutter contre la traite des êtres humains dans les hôtels](#)", *Hotel Management*

- National Association of Attorneys General, "[Value of Non-Governmental Organizations in Countering Human Trafficking](#)", *NAAGazette* vol. 5 n. 8.
- NBC12 (2013). "[Va. teen may be victim of human trafficking](#)".
- Shared Hope International (2012). [Une étude nationale révèle les sept principaux États qui se protègent contre la traite des enfants](#)
- The Economist (2013). "[Liberté pour les captifs](#)"
- The Economist (2013). "[Deux degrés de séparation](#)"
- The Protection Project at The Johns Hopkins University Paul H. Nitze (2013). [Comprendre la traite des personnes dans la région MENA : Les causes, les formes, les voies et les mesures de lutte contre les violations graves des droits de l'Homme](#)".
- Nations Unies, [Principes directeurs relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises : Mise en œuvre du cadre des Nations Unies " Protéger, respecter et réparer "](#), 2011
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, "[Combattre la traite des personnes conformément aux principes du droit islamique](#)", 2010.
- Département d'État des États-Unis, [Trafficking Persons Report](#), 2017.
- Département d'État des États-Unis, Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons, [The Benefits of Smart Raids vs Blind Sweeps](#), 2012.

Évaluation de l'élève

Sur la base de votre compréhension globale du rôle de la société civile dans la lutte contre la traite des êtres humains, rédigez un essai sur les responsabilités et la contribution que chaque membre du public peut apporter afin de maximiser les efforts pour combattre la traite des personnes et aider et protéger les victimes de la traite.

Les étudiants peuvent également être invités à rendre visite à une ONG qui fournit des services ou travaille dans le domaine des droits de l'Homme, de la protection des victimes ou dans des domaines connexes de la lutte contre la traite des êtres humains et à rédiger un rapport critique sur cette visite.

Les essais ne doivent pas dépasser 2500 mots.

Outils pédagogiques supplémentaires

PowerPoint

- Module 10 Présentation PowerPoint



UNODC

United Nations Office on Drugs and Crime

Vienna International Centre, P.O. Box 500, 1400 Vienna, Austria
Tel.: (+43-1) 26060-0, Fax: (+43-1) 26060-3389, www.unodc.org

